

**DE L' EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE
NEUCHATEL**

Le mercredi 11 juin 2008 au Louverain

Présidence: M. Vincent Genzoni
Vice-présidence: La pasteure Yvena Garraud-Thomas

Presse: **Chargée de l'information et de la communication:**
Mme Catherine Lüscher
L'Express et L'Impartial:
"Passerelles":
Canal Alpha:
La Vie Protestante:

Députés à voix consultatives:

Armée du Salut:

Eglise catholique chrétienne: Mme Corthésy

Eglise catholique romaine:

Eglise évangélique luthérienne de France, inspection de Montbéliard:

Fédération évangélique neuchâteloise:

47 députés sont présents, ainsi que 2 suppléants.

A 8h00, **le président** ouvre la 156^e session du Synode et passe la parole à la pasteure Yvena Garraud-Thomas pour la prière.

Le président salue les personnes invitées:

Conseil d'Etat : **M. Roland Debély**

Eglise réformée du canton du Valais: **M. José Marti**, président du Conseil synodal

Eglise réformée de France, Région Est : Excusé

Conseil communal des Geneveys-sur-Coffrane : Excusé

Le président poursuit en donnant quelques informations pratiques sur le déroulement de la journée et informe qu'il n'y aura pas de cérémonie de consécration cette année.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat exprime son plaisir à partager quelques instants de ce Synode. "Contribuez à la sauvegarde de votre environnement spirituel - Merci de payer votre contribution ecclésiastique": Cette année, l'EREN s'affiche sur les bus pour appeler ses contribuables à honorer leurs impôts. C'est un peu de marketing, avec une touche écolo pour un développement durable de l'EREN. Au-delà du jeu de mots, cette campagne dynamique dénote une préoccupation qui concerne tant l'Eglise que les membres du gouvernement: comment continuer à assumer les prestations respectives de chacun, alors que les ressources financières font défauts. Certes, les missions premières de l'Eglise et de l'Etat diffèrent: L'Eglise s'occupe principalement du bien-être spirituel, L'Etat, quant à lui, met en œuvre des prestations

pour assurer un bien-être individuel et collectif en améliorant les conditions de vie. Les moyens ne sont également pas comparables, la contribution ecclésiastique est volontaire, l'impôt est obligatoire! Pourtant, il existe un dénominateur commun, puisque tous les contribuables, qu'ils soient volontaires ou non, exigent des prestations. Dès lors, il y a le choix entre supprimer des prestations ou abaisser leur qualité, mais ce qui est certain, devoir choisir c'est renoncer. M. Debély poursuit en partageant l'expérience du chemin pris par le Conseil d'Etat pour cette législature. Afin de créer l'économie et la société neuchâteloise du XXI siècle, l'objectif est la répartition des tâches entre les collectivités publiques, les communes doivent se réformer, l'Etat doit repenser ses structures et redimensionner ses tâches essentielles. Il faut également repenser la relation entre l'Etat et les citoyens, entre l'Etat et les Communes et régions. Car l'Etat n'a plus les moyens de remplir toutes les prestations et de tout contrôler. Chacun a des responsabilités qui vont de pair avec des droits. Il faut donc concentrer ses moyens en reconnaissant son savoir faire et en valorisant ses compétences. Cependant, cet Etat a la responsabilité de veiller à la cohésion sociale tout en ciblant son action pour les plus défavorisés. Les réformes sont en cours, le chemin est encore long. L'EREN a déjà pris le chemin de l'innovation en restructurant les Paroisses. L'Eglise a d'ailleurs un rôle de précurseur puisque les Communes se sont souvent alignées sur ce découpage pour se regrouper. M. Debély souhaite bon vent sur ce chemin souvent semé d'embûches et encourage l'Eglise à poursuivre ses efforts. Il termine en citant la pasteure écrivaine genevoise F. Carrillo: "Cherche encore, Va devant, Passe les vallons, Foule l'herbe des champs, Enjambe l'horizon, Epouse le vent, Et tu verras que chaque pas est une moisson". C'est dans cet esprit de partenariat que M. Debély désire assurer le Synode du soutien du Conseil d'Etat dans cette étape et réitère sa reconnaissance pour le rôle important que joue l'EREN dans le Canton.

Le président se réfère à l'ordre du jour reçu par les Députés qui a la teneur suivante:

1. Validations d'élections complémentaires :

a) Nouveaux / Nouvelles député(e)s :

2. Elections complémentaires

a) Bureau du Synode (1 assesseur ministre et 1 assesseur laïc)

b) Conseil synodal (3 membres laïcs et 1 membre ministre)

c) Commission de consécration (1 membre laïc)

d) Synode missionnaire (1 suppléant + 1 délégué à la Cevaa)

e) Conseil du Fonds immobilier (3 membres)

3. Rapport du Conseil synodal sur sa gestion

4. Comptes de l'exercice 2007

5. Rapports des Commissions nommées par le Synode

11h15

Culte à la Chapelle du Louverain

6. Rapport du Conseil synodal sur les vocations

7. Rapport du Conseil synodal sur la consécration

8. **Rapport du Conseil synodal sur l'organisation des missions cantonales et du Conseil synodal et sur le tableau des postes qu'elle induit**
9. **Rapport du Conseil synodal sur la responsabilité financière des membres de l'EREN**
10. **Rapport du Conseil synodal sur la cible Terre Nouvelle 2009**
11. **Rapport du Conseil synodal sur le secret professionnel**
12. **Rapport du Conseil synodal sur l'évaluation des cultes cantonaux**
13. **Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés**

Prière finale

Le président passe directement au point 1 de l'ordre du jour:

1. Validations d'élections complémentaires :

a) Nouveaux / Nouvelles député(e)s :

Le président cite les personnes qui ont été élues députés au Synode par leurs assemblées de paroisses:

Mme Esther Berger, députée ministre à La Chaux-de-Fonds
M. Rico Gabathuler, député ministre à La Chaux-de-Fonds
Mme Marie-Louise Münger, députée ministre au Val-de-Travers
M. Patrick Schlüter, député ministre au Val-de-Travers
Mme Séverine Schlüter, suppléante ministre au Val-de-Travers

Le président procède au vote.

Au vote, la validation d'élections complémentaires de députés et suppléants est acceptée à l'unanimité.

2. Elections complémentaires

a) Bureau du Synode (1 assesseur ministre et 1 assesseur laïc)
Aucun candidat n'est proposé.

b) Conseil synodal (3 membres laïcs et 1 membre ministre)

Le président annonce que M. Hans Beck et Mme Barbara Borer sont candidats membres laïcs au Conseil synodal.

La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser, paroisse de la Barc, précise que les députés au Synode ont déjà pu prendre connaissance des informations mentionnées dans la biographie et ne reviendra donc pas sur ces points. M. Beck, bien plus que l'organiste de la Paroisse, est avant tout un homme de science. On sait parfois les têtes en l'air que sont les hommes de sciences, ce qui n'est pas le cas de M. Beck, dont la fiabilité et la rigueur sont deux des qualités qui le qualifient et qui sont indispensables dans un rôle de Conseiller synodal. Les choses sont toujours réfléchies, posées, vérifiées et évaluées. Ses expériences passées et précédentes au sein de l'Eglise laissent entrevoir un attachement et une connaissance du domaine.

Par sa profession d'enseignant et ses responsabilités de vice-recteur de l'Université, M. Beck semble avoir toutes les compétences requises pour l'élaboration et la transmission des dossiers au Synode. C'est pourquoi la pasteure Gritti-Geiser recommande au Synode l'élection de M. Beck au rôle de Conseiller synodal.

M. Hans Beck, paroisse de la Barc, remercie Mme Gritti-Geiser de son introduction et remarque avec humour que si cela avait été à sa femme de faire la présentation, le Synode n'aurait pas eu tout à fait le même message! Comme cela est mentionné dans la biographie, il fait partie des nombreux suisses allemands qui ont envahi la république, pour sa part depuis une trentaine d'années. Fils unique, il a grandi au bord du lac de Zürich et ses parents lui ont fait suivre l'école normale évangélique, ce qui a représenté un sacrifice, vu l'écolage. M. Beck a cessé son activité comme enseignant à l'Université il y a quatre ans, ce qui lui permet d'avoir un peu plus de disponibilités. Il aimerait servir un moment l'EREN et estime qu'il est important d'avoir une idée claire de ce que devrait être la mission et les tâches de l'Eglise. Il y a un message joyeux à transmettre, un Dieu qui nous aime, qui nous soutient. Mais certains de ses contemporains réagissent en se demandant si vraiment ils ont besoin de Dieu, puisqu'ils vont bien, est-ce que l'AVS ne suffit pas? D'autres ont de la peine à vivre, sont malades, ou ont perdu un proche et se demandent comment croire en un Dieu qui permet cela. Il y a donc un défi à relever, savoir s'il faut transmettre ce message ou encourager les actions de soutien auprès de ceux qui en ont besoin. Il estime que des discussions ouvertes et la prière devraient aider à avancer pour le développement durable de l'EREN.

Le pasteur Eric Mc Neely, paroisse de La Côte, se demande ce qu'il pourrait ajouter au texte de présentation que les députés ont sous les yeux. Sinon la confirmation du dynamisme qui anime Mme Barbara Borer, son esprit créatif, sa capacité à tisser des liens autour d'elle, son sens de l'organisation. À part son rôle actif au sein du comité d'organisation de la journée paroissiale et sa participation aux pièces de théâtre en tant qu'actrice, il peut souligner la présence de ses enfants dans les activités de la paroisse que ce soit le culte de l'enfance, le culte de jeunesse, le catéchisme ou encore le groupe de moniteurs pour les camps d'enfants. Le pasteur Mc Neely tient à souligner cela, car généralement, lorsque des enfants suivent une telle filière, c'est parce qu'ils bénéficient d'une stimulation et motivation parentale au départ. Dans ce cas, sans contrainte, on sent la motivation de ses enfants. On ressent la place importante de sa famille et son intégration dans la vie paroissiale. C'est donc sans hésitation qu'il soutient la candidature de Mme Barbara Borer au poste laïc de Conseillère synodal, et qu'il encourage le Synode à l'élire.

Mme Barbara Borer, paroisse de la Côte, remercie le pasteur Mc Neely et désire citer trois points qu'elle trouve importants et qui sous-tendent ses actions et activités et représentent ce qu'elle a envie de défendre au sein de l'Eglise. Tout d'abord, les relations humaines. Dans ses activités, elle s'est engagée pour mettre en œuvre tout ce qu'elle pouvait pour que les choses se fassent. Les ressources humaines (qui est son domaine professionnel). Mme Borer précise qu'elle n'a pas d'activité professionnelle actuellement, car son lieu de travail n'accordait pas assez d'attention aux ressources humaines et elle avait de la peine à défendre ses valeurs.

Enfin, les richesses humaines, qui sont importantes au sein de la société et en particulier au sein de l'Eglise : Soigner les personnes, permettre à chacun de trouver sa place avec ses richesses et son engagement.

Comme il n'y a pas de commentaire, **le président** procède au vote par bulletin secret.

Le président donne les résultats des élections au Conseil synodal et précise que 48 bulletins ont été distribués, majorité absolue 25.

Au vote, M. Hans Beck est élu Conseiller synodal laïc par 48 voix
Au vote, Mme Barbara Borer est élue Conseillère synodal laïque par 47 voix contre 1.

c) Commission de consécration (1 membre laïc)

Aucun candidat n'est annoncé, toutefois, **le président** demande s'il n'y a pas une candidature spontanée, ce qui n'est pas le cas.

d) Synode missionnaire (1 suppléant + 1 délégué à la Cevaa)

Le président annonce que la pasteure Ysabelle de Salis est candidate déléguée à la Cevaa au Synode missionnaire. Il signale que sa biographie a été reçue par les députés. Il précise que ce vote peut être effectué à main levée si un député le demande, ce qui est le cas.

Comme il n'y a aucune remarque, il procède au vote.

Au vote, la pasteure Ysabelle de Salis est élue au Synode missionnaire comme déléguée à la Cevaa à l'unanimité.

e) Conseil du Fonds immobilier (3 membres)

Aucun candidat n'est proposé.

Le président passe la parole au pasteur Gabriel Bader pour prendre congé des deux Conseillers synodaux sortants.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, salue les députés et précise qu'il lui semblait important aujourd'hui de prendre congé des deux Conseillers synodaux qui cessent leur activité.

Tout d'abord, **Mme Christine Fischer** qui, après 4,5 années d'activité au sein du Conseil synodal, a demandé à être déchargée de cette responsabilité début 2008. La charge devenait trop lourde, d'autant plus que Mme Fischer avait à cœur de garder un engagement concret dans l'Eglise, en prolongement de ses responsabilités. Le Conseil synodal désire exprimer sa reconnaissance, au nom de l'EREN, en soulignant quelques caractéristiques de son engagement. Dès le début, Mme Fischer a su dire ses limites en mettant tout en œuvre pour apprendre, cherchant la collaboration, écoutant les conseils. Une attitude, non seulement d'humilité, mais marquée par la volonté d'aller plus loin. Ce qui, au regard des deux départements dont elle a eu la charge, n'était pas une petite affaire. Dans le département de la communication, puis diaconie et entraide, elle est arrivée dans des moments de graves crises, qui mêlent des questions émotives, de personnalités et de gestion. A chaque fois, en cherchant les appuis nécessaires, elle est allée au bout de la démarche.

Le pasteur Bader continue en précisant que Mme Fischer a été une voix attentive aux besoins des paroissiens, aidant les Conseillers synodaux à rire d'eux-mêmes lorsqu'ils se prenaient trop au sérieux et peinaient à redescendre de leur tour d'ivoire. Il termine en remerciant Mme Fischer de la loyauté avec laquelle elle a œuvré au sein du Conseil synodal, son attention aux paroissiens, sa détermination à assumer ses responsabilités sont, pour l'ensemble de l'Eglise, des signes visibles de l'Evangile au service duquel elle s'est mise. Le Conseil synodal lui exprime sa profonde reconnaissance.

Le pasteur Fred Vernet est entré au Conseil synodal il y a deux ans. Tout d'abord dans le département de l'Intérieur, puis en fonction de l'arrivée de nouvelles personnes, mais aussi de la diminution du nombre de ses membres, il a repris le département de la Communication. Deux ans qui n'ont pas été de tout repos. Rapidement, le pasteur Vernet a exprimé sa surprise de voir l'importance de la tâche et la difficulté à concilier son travail d'aumônerie. Il a contribué, par son interpellation assidue sur la manière de conduire l'Eglise, à rester prioritairement attentif à l'Evangile de liberté et de confiance et attentif aux humains. La lecture proposée de cette liberté n'a pas toujours trouvé grâce aux yeux du Conseil synodal, mais a constitué une interpellation constante dans ses travaux. Son regard Evangélique (au sens premier du terme), son attention aux hommes et aux femmes actifs dans l'Eglise ont conduit à la prise en compte de la diversité de l'aspect communautaire dans l'Eglise. Dans son dernier département, le pasteur Vernet a finalisé le rapprochement de la VP neuchâteloise avec la VP Berne Jura, et a, en collaboration avec le Conseil Info-Comm, conduit les travaux qui permettront de réaliser un nouveau site Internet. Pour son regard sensible d'homme attaché aux valeurs de l'Evangile, regard que nous percevons comme un témoignage, le Conseil synodal exprime sa profonde reconnaissance.

Le pasteur Gabriel Bader remet à chacun un bouquet de fleur.

Le pasteur Fred Vernet précise que c'est avec émotion qu'il prend congé aujourd'hui. Parce qu'il y a deux ans, le Synode lui a fait confiance en l'élisant, il désire partager les éléments qui l'ont conduit à cette décision guidée, d'une part par des enjeux de santé personnelle qui sont apparus ses six derniers mois et d'autre part par des questions de complexités et de compétences, comme le président du Conseil synodal l'a déjà souligné. Mais il y a également cette interrogation profonde sur la tentation ou le risque que court l'Eglise d'être entraînée dans une direction où il est possible que peu à peu la confiance, tellement importante, risque d'être remplacée par des volontés de contrôle; où l'espérance, fondamentale pour l'Evangile, risque d'être remplacée par des recherches d'assurances (formes de procédures, de réglementations, de vérifications). Le pasteur Vernet met sa confiance en Dieu, car il croit qu'Il conduit son Eglise et rappelle qu'elle est la Sienne. Il est à la fois soulagé de remettre cette charge et heureux de voir que d'autres sont prêts à relever le défi. Il y voit un signe de la fidélité de Dieu à l'égard de Son Eglise.

Le président remercie le pasteur Fred Vernet et invite le pasteur Guillaume N'dam pour la prière de reconnaissance.

3. Rapport du Conseil synodal sur sa gestion

Le président profite de saluer Mme Corthésy, représentante de l'Eglise catholique chrétienne, qu'il a oublié de mentionner précédemment.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, aime beaucoup l'image de la couverture. La dominante paraît plutôt triste: l'image grise où l'on voit des feuilles mortes exprime une forme de désolation saisonnière imageant les départs, les restrictions, les renoncements, les deuils à traverser. La réalité d'un exercice financier quasi équilibré est aussi une manière de décrire cela. Les trois images en couleurs, à son sens, disent ce qu'est l'Eglise. D'abord et avant tout, un regard tourné vers une percée de ciel bleu. Là où les choses ne dépendent pas de l'Eglise, où elle ne maîtrise rien. Là-haut, où l'on croit qu'un avenir se dessine dans le plus grand amour, c'est bleu, vivant, clair! Cela nous est donné comme un cadeau, une promesse. Il existe une trouée qui est donnée, comme pour y entrer!

La deuxième image montre des mains qui se lèvent pour voter. Il ne s'agit en rien d'un acte anodin: c'est l'Eglise en marche, qui prend des options. En 2007, le Synode a mené une profonde réflexion sur le rôle de l'Eglise dans la société; sur la nécessité de travailler au sentiment d'appartenance des protestants; sur la nécessité de redéfinir ce qu'est la communauté et la manière de s'y identifier, dans l'EREN. Un Synode qui a dû prendre la mesure des difficultés, mais aussi, au travers de ses options, exprimé sa ferme intention de rester d'abord attentif au ciel bleu: il l'a fait, notamment, en valorisant sa priorité: "célébrer et témoigner en paroles et en actes".

La troisième image est encore d'une autre fraîcheur. Cette fois-ci, le regard n'est plus porté vers le ciel, mais par terre, les pieds au sol, les yeux dans l'herbe. Comme si l'Eglise se jouait aussi dans les décisions les plus terrestres qui soient. C'est là sans doute l'une des convictions qui guident les travaux du Conseil synodal, là, par terre, dans la réalité. Si l'on y regarde bien, ce sont les reflets du ciel qui se dessinent dans les gouttes d'eau: pluie ou rosée, signes de la vie qui est donnée, comme pour dire qu'il n'y a pas un "en haut" et un "en bas"; et que même dans les discussions très terrestres, nous restons des hommes et des femmes assoiffés d'une rosée venue du ciel. Il n'y a pas des affaires spirituelles et des affaires temporelles: il y a une Eglise qui tente d'articuler sa vocation ecclésiale avec les contraintes qui sont les siennes. Que l'image des cartes levées pour voter se trouve entre le ciel bleu et la rosée de l'herbe semble une bonne manière de raconter l'année écoulée et d'introduire les travaux d'aujourd'hui.

La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser, présidente de la Commission d'Examen de la Gestion, aimerait commencer par mentionner l'excellente qualité de ce rapport qui est clair, concis et riche à la fois. Elle souhaite relever quelques points intéressants. Tout d'abord une réaction liée à l'avant-propos du Président du Conseil synodal. On réalise que le processus EREN 2003, annoncé comme une réforme de l'Eglise dans ses structures, a suscité bons nombres de changements plus ou moins compliqués à mettre en place. Il aura fallu investir du temps, une énergie considérable pour oser faire le pas et entrer dans le jeu du défi lancé. Mais EREN 2007 en aura suscité tout autant, puisqu'il a touché des personnes et des collègues. L'EREN a encore bien du travail en perspective avant de pouvoir goûter à la saveur des fruits qui seront récoltés. La CEG salue, dans le rapport du département de l'Intérieur, hormis l'excellente initiative de mise à jour des règlements, l'effort œcuménique fourni en matière d'aumônerie hospitalière.

Elle souhaite que cela soit un plus pour l'efficacité du travail dans ce domaine. Elle relève, dans le domaine de la Diaconie et Entraide, la hardiesse de la démarche entreprise concernant le don d'une autonomie plus grande à certaines œuvres dont l'Eglise a été l'initiatrice. Elle a eu des gestes prophétiques à une époque. Aujourd'hui, ces gestes sont entrés dans une sorte de normalité bienfaisante. Avoir le courage de lâcher ce dont l'Eglise peut être fière pour se lancer dans la recherche de nouveaux gestes prophétiques répond à la mission que l'EREN s'est donnée.

La pasteure Gritti-Geiser poursuit en relevant que pour le département de Théologie, Education et Formation, la journée cantonale du catéchisme et le rallye cantonal du Pré-catéchisme sont des signes d'une Eglise unie et pas si vieillissante que ce qu'on laisse entendre. Des événements rassembleurs peuvent aider à retrouver la conscience d'appartenance à une identité réformée. A signaler encore la volonté de ce département de rendre l'Eglise présente dans la vie des différentes tranches d'âges, de l'Eveil à la foi au monde des adultes, répondant ainsi au souhait qu'a l'EREN de former et d'accompagner tout au long de la vie.

La CEG désire rappeler son souci en ce qui concerne le sous-effectif du Conseil synodal. Ayant accès aux procès-verbaux de ses séances, il est facile de réaliser l'ampleur de la tâche à laquelle il s'attelle, percevant d'autant plus la surcharge pour les titulaires en place actuellement.

Enfin, elle désire souligner l'image positive que donne ce rapport d'activité, point important puisqu'il est aussi distribué à l'extérieur. Image positive car il n'encourage pas la culture de la plainte, mais cherche à valoriser ce qui est fait et qui a demandé tant d'efforts, mais sans rêverie ou déni. C'est donc l'esprit de ce rapport, bien plus que la situation, que la CEG trouve positif. Les ventes d'immeubles, les diminutions de postes montrent bien que la situation est difficile et fragile.

Pour conclure, à la lecture de ce rapport, tout comme à celle des procès-verbaux des séances du Conseil synodal, la CEG tient à mentionner qu'à aucun moment, ni d'aucune manière, elle n'a ressenti de la part du Conseil synodal, une quelconque tentative de prise de pouvoir ou d'abus, mais bien le souhait de répondre au mieux aux résolutions adoptées par le Synode.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, exprime une blessure concernant le compte-rendu sur la liturgie pour couples partenaires que l'on trouve en page 4. Il se demande si le rapport du Conseil synodal est le lieu pour exprimer des points de vue... peut-être. Mais en tout cas pas celui d'abaisser ses adversaires. Il estime également que l'auteur aurait pu avoir la franchise de le signer!

Le pasteur François Caudwell, paroisse des Hautes Joux, à titre personnel et en celui d'une autre personne avec laquelle il en a parlé, souhaite soutenir les propos du pasteur Pagnamenta. Ils se sont sentis blessés et abaissés par cet article.

Le président exprime son regret, cet encadré étant de sa main, à la demande de la rédactrice du rapport. Il s'approchera des deux intervenants pour échanger tout à l'heure afin de trouver un terrain d'échange et prend bonne note de ces interventions.

C'est effectivement des billets qui lui ont été demandés sur l'expression libre de son regard sur le travail du Synode. Il demande si cela convient au Synode ou si quelqu'un aimerait ajouter quelques choses aux interventions.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, à titre personnel mais certainement partagé par ses collègues de la paroisse, aimerait dire qu'il n'a pas la même lecture de ce billet le trouvant au contraire très subtile, étant donné la difficulté à retracer cet événement douloureux de l'Eglise.

Le président remarque qu'effectivement la signature n'apparaît pas clairement, ce qui pourrait être corrigé pour une autre année, et assure que son intention n'était évidemment pas de blesser qui que ce soit. En l'absence d'autres remarques, il procède à l'examen du rapport chapitre par chapitre.

Les points A1/Synode, A2/Conseil synodal, D1/Extérieur et œcuménisme, D2/Intérieur, D3/Diaconie et entraide, D4/Théologie, Education et Formation, D5/ Information et communication, D6/Finances et administration ne suscitent aucun commentaire et sont donc acceptés.

Le président procède au vote de l'ensemble du rapport.

Au vote, le rapport du Conseil synodal sur sa gestion est accepté à l'unanimité.

Le président remercie le Conseil synodal pour son rapport et passe au point suivant.

4. Comptes de l'exercice 2007

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, estime que pour être fidèle à l'image de l'Eglise dans la Bible, L'EREN devrait être pauvre. En effet, la richesse détourne des vraies valeurs de la vie et pire encore, accapare notre temps pour sa gestion et sa sauvegarde. Si l'EREN était pauvre, comme l'étaient Jésus et ses disciples, elle n'aurait pas d'argent, pas de dettes, pas de patrimoine et le Synode pourrait directement passer au point suivant de l'ordre du jour! Par contre, si l'EREN était pauvre au point d'être criblée de dettes et de salaires impayés, le Synode passerait toute la journée à en débattre. Il y a donc un juste milieu à trouver, ce qui semble avoir été fait pour 2007! En effet, il y a un résultat presque équilibré avec une perte de 25'000 francs. Tout va-t-il bien? Malheureusement pas, car ce résultat a été atteint au prix d'énormes efforts. Pour 2008, non seulement ces efforts doivent être poursuivis, mais également digérés. Les bouleversements qui ont eu lieu laissent des traces et des blessures. Tout cela demande du temps pour guérir. Le Conseil synodal est très reconnaissant pour tout le travail qui a été fait par le Synode, les ministres et les laïcs de l'EREN. Reconnaisant non seulement pour le travail mais aussi pour les renoncements, les sacrifices, la surcharge de travail, le stress qui ont été endurés. La deuxième raison pour ne pas crier victoire est que l'année 2007 a indéniablement profité de la bonne conjoncture. En effet, une partie substantielle est due à la conjoncture, aux salaires qui augmentent, aux porte-monnaie moins dégarnis et pour 2008, il est déjà connu que certains contribuables importants vont faire défection.

Il suffit de se rappeler des résultats annoncés par les grandes banques suite à la crise du subprime. Il suffit aussi d'avoir lu l'Express de ce jour qui annonce les nuages qui se présentent à l'horizon des finances de la Ville de Neuchâtel. M. José Clottu a d'ailleurs informé ce matin que l'extrapolation des entrées des recettes fiscales pour l'EREN laisse présager une réduction de l'ordre d'un demi-million de francs pour l'année prochaine. Le troisième point auquel il faut tenir compte est qu'une augmentation de salaires de l'ordre de 2,5% entrera en vigueur pour les ministres en 2009. M. Bonanomi rappelle que c'est le Synode qui a voté cette augmentation. D'autre part, il faut s'attendre à un renchérissement important, ce qui est déjà visible dans les magasins qu'il faudra également compenser dans les salaires. Ces deux facteurs risquent de coûter plus cher que l'embellie financière de cette année. Finalement, il rappelle le contexte dans lequel l'EREN se trouve en présentant quelques graphiques. Les courbes ont une fâcheuse tendance à descendre. Le nombre de personnes qui se déclarent protestantes est en constante diminution. Les charges ont augmenté de 12% depuis l'an 2000. Alors que les ressources sont restées stables et les entrées des contributions ecclésiastiques ne cessent de baisser. M. Bonanomi précise que tout est fait pour amorcer un retournement de situation. Mais si la tendance de fond est ignorée, l'Eglise risque l'épuisement et la frustration. Il n'empêche que même dans le contexte de ce déclin numérique, l'EREN peut devenir toujours plus belle et encore plus forte.

M. Jean-Claude Barbezat, Commission d'Examen de la Gestion, remarque que les résultats des comptes 2006, le budget présumé 2007, avec des excédents de charges voisins de 10% du ménage de l'EREN ont de quoi faire frémir les trésoriers les plus endurcis! Aujourd'hui, le résultat 2007 montre un excédent de charges de 25'600 francs, ce qui représente 2% de celui de l'année précédente. Ou, pour faire spectaculaire, le déficit a baissé de 98%! L'équilibre est quasi réalisé, la CEG et bon nombre d'acteurs de l'EREN s'en réjouissent. A quoi est dû ce résultat? Une lecture un peu rapide et naïve du début du document des comptes pourrait laisser croire que la contribution ecclésiastique est en forte augmentation avec 29% d'amélioration. Mais quelques touches de calculettes montreront que l'amélioration majeure est en paroisse. Le sous total "paroisse" indique pour 2007 une charge inférieure de 633'000 francs à celle de 2006, soit le 53% de l'amélioration globale. Ceci montre l'énorme effort humain (retraites anticipées, départs volontaires) et le sacrifice en découlant qui a eu cours en 2007. D'autres éléments, dans une moindre mesure, ont aussi contribué à l'embellie des comptes. La CEG regrette la diminution de la subvention de l'Etat qui grève pour 9% du montant des comptes 2006. En conclusion, la CEG considère qu'un pas important a été franchi et espère en un avenir financier serein grâce à la compréhension et à la solidarité des paroissiens et des acteurs de l'EREN.

Comme aucune remarque ou question n'est formulée, **le président** passe à l'examen chapitre par chapitre des comptes 2007.

Recettes ne suscite aucun commentaire

A1/ Synode

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, demande pourquoi la rubrique EREN 2003 est conservée. Il ne conteste pas les dépenses, mais estime qu'elles doivent pouvoir être prises dans les comptes du ménage global, le fond de 73'000 francs devrait donc pouvoir être dissout et probablement réaffecté.

A2/ Conseil synodal et secrétariat, D1/Extérieur et œcuménisme, D2/Intérieur, D3/Diaconie et entraide ne suscitent aucun commentaire.

D4/Théologie, Education et Formation

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, remarque que l'augmentation de 15'000 francs au point D4/9) aurait supposé des explications un peu plus fouillées dans les notes à l'appui du budget car une facture non payée justifierait cette augmentation. Le Joran se demande dès lors quelle est cette facture!

Mme Mireille Donati, paroisse de Neuchâtel, souhaite avoir des explications plus détaillées sur les charges de 54'053 francs au point D4/6, et demande s'il ne serait pas plus judicieux de cantonaliser l'enseignement à l'école. Elle espère aussi, qu'à terme, l'enseignement à l'école secondaire ne sera pas abandonné.

D5/ Information et communication, D6/Finances et administration, Récapitulation ne suscitent aucun commentaire.

Bilan

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, s'est étonné de découvrir que l'EREN avait des débiteurs pour 1'200'000 francs et des créanciers pour 300'000 francs et demande à être éclairé.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, à titre personnel, demande si les débiteurs sont solvables. De plus, dans le bilan, au niveau des titres, il est mentionné qu'il y a une différence entre l'estimation de la valeur fiscale et le montant comptable, et l'on constate une perte de 30'000 francs. Il demande, compte tenu du mini crash financier, où en est la perte annuelle sur titre. Il termine en demandant ce qu'il en est des placements fiduciaires à terme de 2 millions et comment cet argent est géré.

Le président rappelle aux députés du Synode que le rapport des vérificateurs de comptes se trouve à la page 13 de l'annexe 1b. Les vérificateurs soulignent leur satisfaction concernant la bonne tenue des comptes et proposent au Synode de les approuver.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, répond aux différentes questions:

La réserve EREN 2003 sera effectivement supprimée l'année prochaine.

Il précise qu'en citant les 15'000 francs de différence pour le Centre Œcuménique de Documentation, la paroisse du Joran a trouvé le seul bug de cette comptabilité! Il s'agit en fait d'une erreur d'écriture qu'il faut faire entre les provisions et les comptes d'exploitation et qui a été oubliée en 2006. Lorsqu'une écriture est oubliée, elle décharge cette année-là et charge l'année suivante. Personne n'a gagné de l'argent.

Les 54'000 francs pour l'enseignement secondaire sont des salaires externes, dont les enseignants ne sont pas au tableau des postes. En 2008, il croit savoir que cette position n'existera plus, car elle passera au niveau des paroisses.

Il poursuit par les débiteurs et créanciers pour 1,2 million et 300'000 francs. Il assure que ce ne sont pas des cadavres mais des débiteurs absolument sérieux: M. Clottu lui en a fait la liste, et les plus grosses positions sont des salaires extérieurs qui sont dus, donc payés par l'EREN, mais qu'elle n'a pas encore encaissés. Il y a aussi les aumôneries spécialisées, des décomptes inter-Eglises avec les Catholiques romains et chrétiens: en fin d'année des écritures sont faites, mais les factures n'ont pas été payées, et sont reportées l'année suivante. Cela correspond donc à des montants que l'EREN est certaine d'encaisser. Ces débiteurs sont d'ailleurs pratiquement les mêmes chaque année. Au niveau des créanciers, il y a des factures qui nous sont parvenues en décembre et qui n'ont pas été payées en 2007.

Concernant le mini crash boursier de janvier, il n'est pas en mesure de répondre. Les titres ne sont pas des placements à risque, donc il y aura certainement très peu de pertes, mais il faut suivre cela au jour le jour.

Il termine par la question des placements à terme. On utilise ce qu'on appelle des comptes à terme qui sont des placements d'une durée de 1, 3 ou 6 mois, qui rapportent passablement d'intérêts et qui sont planifiables. On sait à quel moment il faudra de l'argent, alors on place l'argent pour la durée nécessaire afin de l'avoir disponible en temps voulu.

Le président procède au vote.

Au vote, les comptes de l'exercice 2007 sont acceptés à l'unanimité.

5. Rapports des Commissions nommées par le Synode

Le président rappelle que ces rapports se trouvent aux pages 24 et 25 du rapport d'activité.

Le rapport de la Commission de consécration ne suscite aucun commentaire

Le rapport de la Commission d'examen de la gestion ne suscite aucun commentaire.

Le président procède au vote.

Au vote, les rapports des Commissions nommées par le Synode sont acceptés à l'unanimité.

Le président remercie les auteurs de ces rapports ainsi que les membres des Commissions concernées.

6. Rapport du Conseil synodal sur les vocations

Mme Jacqueline Lavoyer, pour le Conseil synodal, remarque que l'EREN est face à un paradoxe. D'un côté, elle a dû prendre congé de plusieurs ministres qui ont accepté de prendre une retraite anticipée ou de chercher un emploi dans une Eglise voisine pour aider l'EREN à retrouver un équilibre structurel et financier.

De l'autre, l'Eglise doit prendre toute une série de mesures pour anticiper la pénurie pastorale qui s'annonce depuis plusieurs années, au vu des effectifs toujours plus petits d'étudiants en théologie qui se destinent au ministère pastoral. Le rapport sur les vocations est l'une des étapes de ce processus de prévention du manque de ministres. Le Conseil synodal y fait le point sur l'avancement des dispositions déjà prises et en rend ainsi compte au Synode, qui lui en avait confié la réalisation. Il précise ce qui est attendu d'un pasteur, et la manière dont l'Eglise peut véhiculer une image plus claire du pastorat, notamment en étant particulièrement attentive au profil des postes et aux cahiers des charges. Enfin, le Conseil synodal propose trois nouvelles pistes à développer: le mois des vocations, la promotion de la formation pastorale en cours d'emploi et la garantie du premier emploi. L'avenir dira si ces diverses pierres apportées à l'édifice de la promotion du pastorat suffiront, et si elles s'agenceront bien avec celles des autres Eglises romandes et le monde universitaire. Du point de vue du Conseil synodal, elles représentent pour l'EREN la façon la plus constructive, c'est-à-dire confiante, mais réaliste, de relever le défi du "trop peu" qui risque de succéder rapidement au "trop" sous lequel l'EREN a momentanément ployé.

Comme la parole n'est pas demandée, **le président** procède au vote

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président passe à la résolution 1

Le Synode institue un mois des vocations. Il charge le Conseil synodal d'en fixer les dates sur un rythme biennal et de veiller à la coordination des offres de réflexion, de prière et d'action.

La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 2

Qui comporte un amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs:

***En lien** avec les Eglises romandes et la Fédération des facultés de théologie, le Synode adopte le principe d'une formation pastorale en cours d'emploi ecclésial destinée aux personnes en seconde formation et charge le Conseil synodal d'en fixer les conditions, dans son programme de législation.*

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, a souhaité être moins rigide car elle a entendu la notion d'urgence. C'est pourquoi le Conseil paroissial a préféré mettre "en lien", voulant garder la collaboration, sans devoir attendre que chacun se mette d'accord.

La pasteure Daphné Raymond, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, à titre personnel, comprend bien la notion d'urgence, mais ne voit pas comment effectuer une formation sans l'accord des Facultés de théologies notamment. Cela pourrait faire d'une façon très dommageable, des pasteurs avec des formations à deux niveaux.

La diacre Marie-Louise Münger, paroisse du Val-de-Travers, précise qu'il y effectivement urgence, mais que tout un travail se fait actuellement au niveau suisse romand. Un groupe de travail sur la consécration et la facilitation des consécrations vient de déposer un rapport à la CER.

Il est très important de travailler à ce niveau, car le bassin des pasteurs est suisse romand, voire suisse, mais là, c'est le concordat qui pose d'autres problèmes.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise "qu'en lien" n'exclut pas la collaboration, mais laisse une certaine marge de manœuvre si la réflexion avec la CER va dans une autre direction. Il est vrai que l'idéal est d'avoir son accord, mais de mettre cet accord sous réserve avant d'agir pourrait empêcher de répondre à la situation de pénurie.

M. Félix Moser, Faculté de Théologie, à titre personnel, plaide pour la formule "sous réserve d'un accord". Il est très important d'avancer sur le plan romand et qu'il y ait une certaine pression qui soit exercée. En ce qui concerne les Facultés, c'est un problème qui les préoccupe beaucoup et elles ne raisonnent déjà plus qu'au niveau romand.

Mme Jacqueline Lavoyer, pour le Conseil synodal, précise que le processus de collaboration est déjà bien engagé, l'EREN y est incisive. Le Conseil synodal entend bien le souci de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, mais maintient la résolution dans sa formule initiale, tout simplement parce que l'EREN n'a pas les moyens de faire une percée à elle seule. Mme Lavoyer rappelle que l'EREN n'a plus une Faculté locale, mais une fédération des Facultés. Pour avoir une formation de qualité, elle devra forcément être au niveau romand.

Le président procède au vote de l'amendement.

Au vote, l'amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs est rejeté par une forte majorité.

Le président procède au vote de la résolution 2.

Au vote, la résolution 2 est acceptée par une forte majorité et a la teneur suivante:

Sous réserve d'un accord avec les Eglises romandes et avec la Fédération des facultés de théologie, le Synode adopte le principe d'une formation pastorale en cours d'emploi ecclésial destinée aux personnes en seconde formation et charge le Conseil synodal d'en fixer les conditions, dans son programme de législature.

Le président passe à la résolution suivante 3:

qui comporte un amendement de la paroisse des Hautes Joux.

Le Synode adopte le principe, sous réserve d'un avis favorable de la Commission de consécration, d'une garantie d'emploi de deux ans pour les membres de l'EREN ayant achevé avec succès leur formation et charge le Conseil synodal d'en fixer les conditions.

Mme Hélène Caudwell, paroisse des Hautes Joux, estime que la formation à elle seule ne garantit pas l'aptitude d'une personne au ministère pastoral. Il semble que l'instance de discernement est nécessaire avant une garantie d'emploi de deux ans. C'est pourquoi elle présente cet amendement.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, n'a pas d'opposition à l'amendement de la paroisse des Hautes Joux, si ce n'est qu'il ne lui paraît pas utile car le texte demande déjà d'avoir achevé avec succès sa formation. Il estime que le succès de la formation inclut le passage devant la Commission de consécration, ainsi que l'adoption par le Synode de la candidature au ministère pastoral.

Mme Jacqueline Lavoyer, pour le Conseil synodal, précise que le moment où intervient cette garantie d'emploi est lorsque la formation est terminée avec succès et que la suffragance est engagée. Or, la pratique montre qu'au bout de l'année de suffragance, les gens n'ont pas encore achevé leur parcours en termes de consécration, ce qui prend actuellement souvent 2 ans. C'est sur cette période que porte la garantie d'emploi. Dans cette phase, la Commission de consécration rencontre déjà les candidats et a son avis à donner sur l'aptitude au ministère. Il y aura forcément un préavis de cette Commission qui va entrer en ligne de compte. Mme Lavoyer estime aussi que la formulation de cet amendement laisserait supposer que la décision de principe du Synode serait soumise à la Commission de consécration. Elle termine en précisant que cela complique les choses, car dans la pratique, les rôles de la Commission de consécration et de l'EREN en tant qu'employeur sont très clairs.

Le pasteur François Caudwell, paroisse des Hautes Joux, reçoit les réponses du Conseil synodal et retire l'amendement de la Paroisse.

Le pasteur Jean-Pierre Roth, paroisse du Joran, à titre personnel, se dit déçu, car il avait une interprétation différente de cette résolution. Il imaginait qu'après la formation, l'EREN assurait une garantie d'emploi de deux ans. La formation inclut les stages et la suffragance, puisque sans cela, la personne n'est pas encore pasteur et donc pas "employable". Par cette garantie d'emploi, il espérait un aspect prophétique dans le monde du travail actuel où le patronat emploie et licencie les ouvriers comme il le veut.

Mme Jacqueline Lavoyer, pour le Conseil synodal, corrige en précisant que ces deux années de garantie d'emploi sont bien au terme de la formation, suffragance incluse. La pratique montre que dans ces deux ans, il y a la fin du processus de consécration. C'est donc bien au terme de la suffragance que le Conseil synodal espère assurer la garantie d'emploi.

Le président remercie pour cet éclairage qui change la lecture de cette résolution. Il rappelle qu'il n'y a plus d'amendement puisque la paroisse des Hautes Joux l'a retiré.

Le président procède au vote.

Au vote, la résolution 3 est acceptée à l'unanimité et a la teneur suivante:

Le Synode adopte le principe d'une garantie d'emploi de deux ans pour les membres de l'EREN ayant achevé avec succès leur formation et charge le Conseil synodal d'en fixer les conditions.

Le président procède au vote d'ensemble.

Au vote, le rapport et les résolutions du rapport du Conseil synodal sur les vocations sont acceptés à l'unanimité.

7. Rapport du Conseil synodal sur la consécration

Le pasteur Fred Vernet, pour le Conseil synodal, rappelle que depuis presque dix ans, deux motions ont entraîné une vaste réflexion sur la consécration dans l'EREN liée au débat sur une présidence laïque du Conseil synodal. Certains refusaient la consécration, et d'autres qui souhaitaient une consécration générale aux ministères dans l'Eglise, susceptible de couvrir des fonctions très diverses. A quoi s'était ajouté la question de savoir si, et comment il pourrait être possible de consacrer un Président laïc. Les différentes études menées ont mis en évidence trois éléments importants. Premièrement, la question de la consécration ne passionne pas la population autant que certains ministres. Deuxièmement, il s'est avéré impossible d'arriver à un seul avis concerté. Enfin, la majorité des avis penchent vers une solution souple et pragmatique.

En même temps que ces études, de nouveaux enjeux sont apparus. Face à la pénurie annoncée de ministres en Suisse romande, il importe que la pratique de l'EREN facilite la mobilité des ministres entre les différentes Eglises. Face aux réorientations fréquentes du ministère dans la société en constante mutation, il importe que la consécration puisse s'accommoder de fonctions de plus en plus diversifiées et spécialisées. Face à l'émergence de permanents laïcs au service de la mission de l'Eglise, il importe que leur formation et leur rôle puissent être définis et reconnus en Eglise. La Commission de consécration y est favorable et se déclare prête à assumer ce nouveau rôle.

Aussi, le Conseil synodal invite, en lien avec le rapport sur les vocations, à ne rien bousculer maintenant, mais à prendre trois options claires: Premièrement, porter l'accent, dans toute la réflexion, sur la libre circulation et l'éligibilité des ministres consacrés. Deuxièmement, viser, en concertation avec la CER et éventuellement plus tard, la FEPS, une consécration générale au ministère dans l'Eglise, avec, ensuite, l'installation dans des fonctions spécifiques non exclusives. Enfin, instituer un processus de reconnaissance synodal du rôle ecclésial des permanents laïcs. La question de la consécration ne sera ni bousculée, ni épuisée pour autant. En particulier les discussions théologiques auxquelles elle peut donner lieu. Mais grâce aux décisions prises, des guides précis pour la suite des travaux seront donnés.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, demande pourquoi négocier d'abord avec la CER, au niveau romand seulement puis, ensuite, au niveau Suisse. Pourquoi ne pas directement chercher un accord avec la FEPS.

La diacre Marie-Louise Münger, paroisse du Val-de-Travers, précise que la question CER et FEPS a été débattu dans le groupe de travail auquel elle fait partie. La CER, qui a confié le mandat au groupe de travail, dit qu'il est infiniment plus facile de voir à quoi en est l'Eglise au niveau romand. Les divers travaux synoptiques des procédures qui ont été faits au sein de la CER étaient déjà un énorme boulot, compliqué par la situation de l'Union synodale Berne, Jura, Soleure et qui fonctionne encore différemment. C'est donc pour essayer déjà de se mettre ensemble au niveau romand afin de voir clair dans quelle direction aller.

Dans le document de ce groupe de travail, le Concordat y est fait référence, mais on en est encore loin au niveau des négociations.

Le pasteur Fred Vernet, pour le Conseil synodal, précise qu'il ne s'agit pas de savoir si l'on va négocier d'abord avec les Eglises romandes et après avec la FEPS, car les deux se font déjà en parallèle. Il y a un certain nombre de positions communes aux Eglises romandes, en particulier la volonté de valoriser la consécration des diacres, qui n'est pas partagée avec toutes les Eglises suisses. C'est pourquoi il paraît important de se mettre d'accord avec les Eglises romandes et de négocier avec la FEPS ensuite.

Mme Elisabeth Reichen, pour le Centre cantonal Théologie, Education et Formation, demande s'il ne serait pas judicieux d'agrandir les négociations au niveau européen francophone (France, Belgique).

Le président rappelle à Mme Reichen qu'elle n'a pas le droit de s'exprimer au nom du ThEF, mais en celui de la paroisse de Neuchâtel dont elle est députée.

Le président procède au vote de l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président passe à la résolution 1:

Le Synode décide que tout positionnement concernant la consécration doit en premier lieu viser à une libre circulation des ministres en Suisse, et particulièrement à une éligibilité romande. Il charge le Conseil synodal de mener les discussions avec les autres Eglises romandes à cette fin.

M. Félix Moser, Faculté de Théologie, estime qu'il faudrait ajouter les Eglises du Concordat car il est possible que quelqu'un soit dans une Eglise française et propose:

Le Synode décide que tout positionnement concernant la consécration doit en premier lieu viser à une libre circulation des ministres en Suisse, et particulièrement à une éligibilité romande. Il charge le Conseil synodal de mener les discussions avec les autres Eglises romandes et celles du Concordat à cette fin.

Il précise que les Eglises du Concordat sont une majorité des Eglises réformées de Suisse allemande, par exemple l'Eglise française de Bâle.

Le président propose donc de traiter cet amendement en premier.

Le pasteur Guillaume N'dam, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande de préciser les Eglises réformées romandes, et modifie donc l'amendement de la façon suivante:

Le Synode décide que tout positionnement concernant la consécration doit en premier lieu viser à une libre circulation des ministres en Suisse, et particulièrement à une éligibilité romande. Il charge le Conseil synodal de mener les discussions avec les autres Eglises réformées romandes et celles du Concordat à cette fin.

Le pasteur Jean-Pierre Roth, paroisse du Joran, demande une précision concernant le Concordat, qui semble être une partie des Eglises de Suisse allemande.

M. Félix Moser, Faculté de Théologie, précise que la difficulté est de savoir comment discuter avec les partenaires. Le pendant de la CER en Suisse allemande est les Eglises du Concordat, qui ne comprend pas toutes les Eglises réformées de Suisse allemande, mais pratiquement toutes!

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, précise que le Tessin fait partie du Concordat et rappelle qu'il n'est pas en Suisse allemande!

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, accepte de préciser les Eglises réformées romandes. Par contre, il s'oppose à l'idée du Concordat car cela exclu toutes les Eglises romandes ainsi que le canton de Berne. L'EREN ne peut pas négocier en excluant l'Eglise Berne, Jura, Soleure. Il précise que le pendant de la CER est la KIKO (Conférence des Eglises de Suisse alémanique). Le Conseil synodal estime que de dire que l'EREN vise la libre circulation des ministres en Suisse est suffisant pour marquer une volonté fondamentale. Ensuite, il faut commencer de discuter avec la CER qui est, au sein de la FEPS, un organe qui a une influence importante dans les débats. Il estime que la résolution telle que présentée par le Conseil synodal propose un cheminement logique.

M. Félix Moser, Faculté de Théologie, retire son amendement.

Le président procède au vote.

Au vote, la résolution 1 est acceptée et a la teneur suivante:

Le Synode décide que tout positionnement concernant la consécration doit en premier lieu viser à une libre circulation des ministres en Suisse, et particulièrement à une éligibilité romande. Il charge le Conseil synodal de mener les discussions avec les autres Eglises réformées romandes à cette fin.

Le président passe à la résolution 2

Le Synode se donne comme objectif à long terme de parvenir à une consécration au ministère dans l'Eglise avec installation dans des fonctions spécifiques, en concertation avec les Eglises membres de la FEPS et en particulier de la CER.

La pasteure Nicole Rochat, paroisse de Neuchâtel, souhaite poser quelques questions et réagir sur quelques points de cette résolution. Premièrement, dans les arguments avancés pour soutenir cette résolution, le document évoque les quatre fonctions retenues par Calvin. Or, le recours à Calvin semble ici superficiel, Calvin ayant incorporé aux structures de l'Eglise des ministères laïques, aux côtés des pasteurs consacrés, qui ont la responsabilité de l'enseignement (les docteurs), de la discipline ecclésiastique (les anciens) et du soin des pauvres et des malades (les diacres). La paroisse demande quel serait le contenu du ministère dans l'EREN, étant entendu que ledit ministère ne pourrait trouver son profil professionnel que dans l'installation subséquente et se demande que serait la forme de l'acte de consécration sans spécification ainsi que les promesses faites par les consacrés. La paroisse demande en quoi la réalisation de l'objectif augmenterait la liberté des consacrés d'exercer d'autres fonctions dans l'Eglise, et celle d'interrompre leur ministère, étant entendu que le rapport ne remet pas en cause l'engagement à vie lié à la consécration.

La paroisse se demande ce qu'il adviendrait d'un ministre dans l'Eglise, installé dans la fonction de direction d'Eglise (président du Synode, du Conseil synodal, etc.) pour laquelle seule il a vocation et a été spécialement formé. Ce ministre pourrait voir son mandat non renouvelé au terme d'une législature. Que sera-t-il alors? Enfin, elle se demande quelle sera la formation de base pour un ministère dans l'Eglise non spécifique et estime que les dispositions actuelles concernant la consécration dans l'EREN sont suffisantes. Il est juste, par ailleurs, de valoriser la reconnaissance synodale des permanents laïque y compris dans une dimension liturgique. La paroisse de Neuchâtel propose de refuser cette résolution.

Le pasteur Fred Vernet, pour le Conseil synodal, ne désire pas entrer dans un débat théologique fondamental sur les quatre ministères selon Calvin. Néanmoins, il précise qu'il y a toutes sortes de choses qui resteront à définir dans la question de la consécration. Pour ce qui est de savoir en quoi cela augmente la liberté d'un ministre d'être installé dans un ministère et dans différentes fonctions, M. Vernet propose à ceux qui l'ont demandé de le dire! Il partage donc la question. Le non renouvellement d'un ministre de direction en congé est assez simple, puisqu'il devient un ministre en congé, et la formation de base est définie par la Fédération des Facultés de théologie et par les exigences des différentes Eglise. Il relève avec intérêt que le fait de rester à la pratique actuelle de l'EREN n'est pas contestée par la paroisse de Neuchâtel. Enfin, il a entendu la question de la valorisation des ministères laïques.

Le président procède au vote.

Au vote, la résolution 2 est acceptée par 32 voix, 9 contre et 8 abstentions.

Le président interrompt la séance et invite chacun à se rendre à la Chapelle pour le Culte.

Après la pause, **le président** salue quelques personnes de la communauté des sourds et malentendants: son aumônier, M. François Rossier, Mme Hugli, membre du Conseil de la Communauté et Marie-Claude Nemitz, interprète, qui va signer les prises de paroles. Il passe la parole à M. José Marti, président du Conseil synodal de l'Eglise réformée du Valais qui souhaite dire quelques mots.

M. José Marti, pour le Conseil synodal de l'Eglise réformée du Valais, apporte les salutations fraternelles du Conseil synodal. Il précise qu'un nouveau Conseil synodal a été élu par le Synode le 17 mai dernier et est sensible au fait que son premier message hors canton correspond à son canton d'origine. Né à Lausanne, mais en Valais depuis 1952, c'est néanmoins Neuchâtel qui figure sur ses papiers. Il profite de cette occasion pour apporter également les salutations de la pasteure Martine Matthey, qui accomplit son ministère depuis le début de l'année dans la paroisse de Montana et vient également d'être nommée au sein du Conseil synodal! Il se permet également de faire un appel, l'Eglise réformée du Valais étant à la recherche d'un aumônier des prisons valaisannes. Il s'agit d'un poste à 50% et si cette offre intéresse un ou une personne bilingue de l'EREN, il suffit de jeter un coup d'œil sur le site de l'EREV ou de téléphoner au secrétariat qui transmettra le dossier. Il termine en remerciant le Synode de son attention et souhaite à chacun une bonne fin de journée.

Le président reprend l'ordre du jour avec la résolution 3 du rapport sur la consécration:

Dans l'attente de l'accord des autres Eglises, le Synode décide, en réponse aux motions sur la consécration, d'en rester à une consécration des seuls pasteurs et diacres, tout en continuant à viser son objectif à long terme.

La résolution 3 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 4:

Le Synode décide de mettre en œuvre les dispositions constitutionnelles concernant les permanents laïcs et charge le Conseil synodal d'instituer une procédure de reconnaissance synodale de la dimension ecclésiale du travail des permanents laïcs, dans le cadre du programme de législature.

La résolution 4 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe au point suivant:

8. Rapport du Conseil synodal sur l'organisation des missions cantonales et du Conseil synodal et sur le tableau des postes qu'elle induit

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, rappelle que le Synode est placé devant un certain nombre de décisions très concrètes sur la manière d'organiser le travail du Conseil synodal et des missions cantonales. Il rappelle brièvement le contexte par lequel s'inscrit ce rapport. Premièrement, le Synode a effectué une réflexion fondamentale sur la définition de l'Eglise, son histoire, ses devoirs et sa place dans la société. Toutes les pistes proposées aujourd'hui, sont en étroite relation avec cette réflexion et les nécessités qui demandent à adapter certaines formes de travail. En mai 2007, la Commission d'examen de la gestion demandait que les missions cantonales soient considérées comme des services de l'Eglise, placés sous la responsabilité du Conseil synodal avec une gestion assurée par une direction générale afin que le Conseil synodal se défasse de certaines tâches opérationnelles. Les nécessités de changement ont été mises au jour par l'évaluation du processus EREN 2003.

Le Conseil synodal propose ainsi de sortir les missions cantonales de l'ambiguïté dans laquelle elles effectuent leurs tâches aujourd'hui. En proposant notamment la création d'un poste à 50% de responsable des Centres cantonaux qui sera chargé d'effectuer les tâches attribuées aux Conseils de Centres et au Conseil synodal à savoir: consolider et présenter les budgets au Conseil synodal, rencontrer régulièrement l'ensemble des permanents et discuter des problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans leur activité.

Concernant le Conseil synodal, s'il veut compter sur un renouvellement raisonnable de ses membres dans les années à venir, il doit trouver une manière de fonctionner en plus petit nombre. Le temps de travail évalué n'est pas diminué puisqu'il correspond à la charge de travail à ce jour. Offrir de le rémunérer est une manière peu coûteuse de répondre à la difficulté des personnes salariés qui doivent diminuer leur temps de travail pour effectuer les tâches du Conseil synodal.

L'Eglise protestante vit au-dessus de ses moyens et il faut malheureusement la redimensionner d'où l'objectif d'atteindre d'ici 2009: 50 à 55 postes.

Le Conseil synodal a suivi les vœux du Synode de respecter la proportion des postes paroissiaux et cantonaux selon la répartition de 2002. Devenant ainsi comparable aux autres Eglises de Suisse puisqu'il y aura environ 1'200 protestants par poste alors que l'Eglise de Saint-Gall est à 1'570. Le Conseil synodal précise que 52 postes, c'est encore trop par rapport à la capacité financière de l'EREN d'où la demande d'effectuer une évaluation d'ici deux ans. Le pasteur Bader souligne qu'il est conscient que ces décisions sont difficiles à prendre. Il pense que le vrai problème n'est pas les actes ecclésiastiques qui ne constituent pas l'ensemble des prestations des pasteurs, mais bien la diversification de l'activité de l'Eglise. Le vrai problème est celui d'arriver à fixer des priorités et d'accepter des renoncements!

Pour la cantonalisation de l'aumônerie des homes, le pasteur Bader précise qu'il faut rationaliser certains services. Il rappelle qu'une formation de visiteurs bénévoles coûte environ 15'000 francs à l'Eglise et que si deux paroisses voisines organisent de telles formations en parallèle, il n'est pas absurde de penser que les regrouper permettrait, à des coûts moindres, d'offrir la même qualité de service. Est-il raisonnable de continuer à multiplier les offres de qualités alors qu'une bonne articulation entre aumônerie cantonalisée et paroisses permettrait d'obtenir de bons résultats en termes d'accompagnement des personnes résidant dans les homes.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, annonce que la paroisse n'a pas l'intention de s'opposer à l'entrée en matière parce qu'il faut aller vite et ensemble. Il salue les efforts fait pour donner cohérence et efficacité à l'Eglise. Toutefois, les options retenues font mal et portent préjudices aux paroisses. À ce titre, l'organigramme de la page 4 est révélateur. Il montre un Conseil synodal entouré de professionnels non élu par le Synode, qui gèrent des postes clés du fonctionnement de l'EREN. Il regrette que la cohérence de l'Eglise doive passer par un renforcement du Conseil synodal alors que les paroisses en tant que lieu communautaire ont un rôle essentiel à jouer dans la société individualiste. La paroisse s'annonce sceptique face à un lent glissement vers la cantonalisation de l'Eglise puisque dans les deux années à venir, elle passerait de 23 à 27% pour les postes cantonaux contre 71 à 63% pour les paroissiaux. Certains postes cantonaux ont un rôle essentiel sur le terrain, d'autres sont intimement liés aux structures et la paroisse se pose des questions quant à leur efficacité et leur nécessité. Elle note également que la diminution importante des postes mériterait d'être comparée au tableau du règlement général au lieu de celui de la dernière limitation de postulation qui avait été présentée comme temporaire dans l'attente d'une normalisation et qui semble être devenu la référence. A long terme, le poste de pasteur de paroisse sera-t-il encore intéressant et attrayant? Le pasteur Pagnamenta affirme que la paroisse accepte l'entrée en matière mais refusera les 3 premières résolutions.

Le pasteur François Caudwell, paroisse des Hautes Joux, craint une centralisation et une hiérarchisation abusive dans l'organisation de l'Eglise et de ce fait refusera les résolutions 1 et 2. Il invite à réfléchir sur la possibilité d'instituer un Conseil de Service cantonal qui serait en lien avec un éventuel responsable des Services cantonaux.

Concernant la diminution des postes, à titre personnel, il se demande souvent pourquoi faut-il penser les postes ministériels en terme financier et pourquoi ne pas imaginer dans l'Eglise d'autres possibilités, notamment pourquoi ne pas avoir des ministres bénévoles ou à temps partiel sachant que nombres d'entre eux ont éventuellement d'autres formations qui leur permettraient de travailler dans d'autres domaines. Si l'Eglise ancienne avait attendu d'avoir les fonds nécessaires pour prévoir ses postes missionnaires, l'Evangile aurait pris beaucoup de temps pour arriver en Europe.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, entend bien les remarques du type: renforcement du Conseil synodal, glissement vers une cantonalisation et hiérarchisation abusive, mais il ne peut en rien répondre à cela. Il pourrait répondre si on lui dit en quoi cela est abusif et où est le renforcement du Conseil synodal. Il souhaite des précisions sur ces points afin de pouvoir répondre pourquoi le Conseil synodal a imaginé ce type de chemin pour l'EREN. Il s'interroge aussi sur le sujet du glissement vers la cantonalisation, est-ce un renforcement du Conseil synodal, ou est-ce une direction qui va vers la synodalité de l'Eglise? Concernant les postes ministériels, le pasteur Bader est d'accord, il faut aller beaucoup plus loin dans cette réflexion. Il faut toutefois voir de quoi il est question. Une des exigences de l'Eglise réformée, c'est qu'elle continuera d'avoir une exigence universitaire pour les pasteurs. Il est bien sûr possible d'employer des pasteurs bénévoles et l'Eglise le fait déjà. Le deuxième point touche la disponibilité, l'Eglise va vers une pénurie pastorale et il sera difficile de trouver des pasteurs, bénévoles ou non. Après, il peut être possible d'engager des personnes laïques pour des postes précis avec d'autres tâches spécifiques que celles de pasteurs.

Au vote, l'entrée en matière sur le rapport du Conseil synodal sur l'organisation des missions cantonales et du Conseil synodal et sur le tableau des postes qu'elle induit est acceptée à l'unanimité.

Le président affirme que les résolutions et les amendements proposés lui ont causé quelques soucis! Il propose de commencer par la résolution 1:

Les structures cantonales:

Le Synode renonce à la structure en Centres cantonaux et décide de confier les tâches des Centres cantonaux, du Conseil cantonal Terre Nouvelle et de la Commission de musique et liturgie, à des services cantonaux placés sous la responsabilité du Conseil synodal.

Mme Hélène Caudwell, paroisse des Hautes Joux, propose de refuser cette résolution.

Au vote, la résolution est acceptée par 38 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions.

La paroisse de la Côte, propose une résolution la:

Le Synode charge son Bureau d'étudier l'élargissement de l'activité de la CEG à la définition et à l'évaluation des missions des Services cantonaux.

Mme Martine Schlaeppy, paroisse de la Côte, rappelle que ce rapport dit que le Conseil synodal rendra compte au Synode de la mission des services cantonaux. D'après la paroisse, ce moment devrait être source au Synode d'un large partage et dialogue constructif fait d'échanges et d'approbation. Il lui semble difficile que les députés et les Conseils paroissiaux se fassent une idée claire des missions dévolues à ces Services par la seule lecture du rapport du Conseil synodal. Elle souhaite que le Conseil synodal soit accompagné d'un regard du législatif en complément de l'exécutif. La Commission de l'Examen de la gestion semble toute désignée pour cette tâche, mais en a-t-elle les moyens?

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, s'exprime, en tant que membres du Bureau du Synode qui trouve l'idée sympathique mais pas applicable. Il semble qu'il y ait confusion, le Bureau du Synode n'a pas l'habitude de dicter quoi que ce soit à la CEG, il a pour mission de veiller au bon fonctionnement du Synode. Il rappelle que le Conseil synodal a pour objectif d'organiser l'EREN.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise qu'il est 100% d'accord avec ce qu'a dit Mme Schlaeppy, moins avec le texte proposé. Il y a deux choses qui paraissent fondamentales à savoir: l'intention de chercher à articuler le rôle du Synode et les missions cantonales (à quel moment et sur quoi le Synode pourra se prononcer) et invoquer la Commission d'examen de la gestion sur cette question. Cette commission synodale pourrait jouer un rôle déterminant dans cette articulation. La formulation de l'amendement pose toutefois problème au Conseil synodal. La CEG est déjà, à ce jour, complètement compétente pour effectuer ce travail. Elle est compétente pour convoquer n'importe qui, quand elle le veut et où elle le veut pour faire ce travail d'examen. Il semble donc qu'il n'y a pas besoin d'un amendement supplémentaire pour ce travail qui est attendu de sa part.

Mme Martine Schlaeppy, paroisse de la Côte, dans le cas où la CEG a déjà eu un contact avec le Conseil synodal, la paroisse retire l'amendement proposé.

Le président passe à la résolution 2

Il y a trois amendements proposés, **le président** pense que l'amendement du Centre cantonal ThEF remet en question cette résolution et il propose de commencer par celui-ci:

Les postes cantonaux dépendent directement du département concerné du Conseil synodal.

Mme Florence Liechti-Vettorazzi, pour le Centre cantonal Théologie, Education et Formation, précise que pour lever l'ambiguïté, elle propose de modifier l'amendement en remplaçant les postes par les services. Elle rappelle qu'au moment où il est envisagé de supprimer l'échelon intermédiaire que représentent les Centres cantonaux entre le Conseil synodal et les postes cantonaux il semble que la création d'un poste de responsable cantonal rétablirait cet échelon au profit d'une seule personne. Le ThEF estime que sa suppression est judicieuse et trouve dommageable de donner pleins pouvoirs à un « super-ministre » cantonal. Il semble plus opportun que les postes cantonaux soient en contact direct avec "leur" Conseiller synodal afin d'éviter les effets pervers vécus dans le système actuel.

La professionnalisation du Conseil synodal permettrait à ses membres d'être plus facilement en contact avec les équipes sans recourir à un intermédiaire qui ne ferait qu'amplifier la création de colloques pour permettre la circulation des informations.

Il semble aussi que le responsable des services cantonaux, avec voix consultative, maîtriserait mieux les sujets que le Conseiller synodal qui a une voix délibérative entraînant ainsi un profond déséquilibre.

Le Conseil du ThEF craint que l'existence d'un tel poste ne soit la source de conflits entre les titulaires de département et le responsable des Services cantonaux et d'autre part entre ce dernier et les titulaires des postes cantonaux. De plus, à l'heure de recherches d'économies, consacrer environ 50'000 francs annuel à un échelon administratif intermédiaire se ferait au détriment du travail de terrain qui a déjà terriblement souffert des réductions de postes.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, trouve judicieux de passer de Centres cantonaux à des services cantonaux rattachés aux dicastères des Conseillers synodaux, mais il n'est pas convaincu par la création d'un poste de responsable des services cantonaux. La transversalité de cette responsabilité a quelque chose de rationnel mais risque d'entrer en concurrence avec la responsabilité réaffirmée des Conseillers synodaux en charges des différents dicastères. Pour la paroisse, les services cantonaux doivent dépendre des Conseillers synodaux, la logistique nécessaire au personnel de ces futurs services devant faire partie des tâches du secrétariat général. L'argent « économisé » pourrait être réparti entre les 5 Conseillers synodaux leur permettant d'être rémunéré à 40%. Pour toutes ces raisons, la paroisse suivra l'avis du ThEF.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise la manière imaginée par le Conseil synodal par rapport à ce projet: il n'y aura pas plusieurs départements dont dépendront les Services cantonaux. Il n'y en aura qu'un. Il n'y aura ainsi pas de triangulation entre différents Conseillers synodaux. La structure proposée est opérationnelle et assumée par le responsable des services cantonaux qui aurait un chef Conseiller synodal. Ce n'est pas un poste administratif, c'est un échelon opérationnel. Ce responsable sera sur le terrain avec des personnes et le Conseil synodal imagine qu'il devrait être engagé à 100% la moitié pour cette tâche de responsable, l'autre moitié en participant aux missions cantonales. Une question de forme dans cet amendement pose problème à savoir, que le Synode n'a pas à décider de la manière dont les services cantonaux dépendent de quels départements. L'organisation au sein du Conseil synodal lui appartient. La phrase serait plus juste si elle disait: les services cantonaux dépendent directement du Conseil synodal.

Mme Florence Liechti Vettorazzi, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, accepte ce changement. L'amendement a la teneur suivante:

Les Services cantonaux dépendent directement du Conseil synodal.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, rappelle que sur le fond, cet amendement va à l'encontre de plusieurs éléments du projet présenté. Il laisse au Conseil synodal des tâches opérationnelles qu'il assume déjà aujourd'hui et dont le CS pense qu'elles peuvent être déléguées mais en plus, il en ajoute puisque les Conseils de Centre viennent d'être supprimés et que leurs tâches devraient donc être menées à bien par le Conseil synodal.

Du point de vue de la structure, ce n'est pas impossible, mais il est difficile d'imaginer diminuer le nombre de Conseillers synodaux si les tâches opérationnelles sont maintenues. Imaginer avoir un échelon intermédiaire, en une seule personne dans l'organigramme entre les Missions cantonales et le Conseil synodal, ce n'est pas compliqué. Le pasteur Bader est aussi soucieux que le Conseil synodal ne devienne pas juste une sorte d'organisme stratégique qui n'a plus de contact avec les gens sur le terrain. C'est la raison pour laquelle le CS pense que le responsable doit avoir une présence au CS afin d'être au plus proche de l'information. L'idée que l'exécutif ait à disposition des spécialistes qui sont mieux au courant que lui des tâches opérationnelles semble normale et courante pour un exécutif. C'est aussi salutaire qu'il ait à le faire. Le Conseil synodal ne pouvant prétendre tout connaître et tout savoir.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, trouve difficile de prendre une décision en ayant si peu d'indication sur le profil et le contenu de ce poste. Serait-il possible d'avoir quelques indications sur ce point.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, affirme avoir pleinement pris conscience de l'ajout des tâches que le Conseil synodal doit prendre en charge. Le 50% investi à l'égard de ces nouvelles tâches semble devoir être pris en considération dans la proposition et réparti au Conseil synodal afin de lui permettre de mener à bien son travail. Il serait prêt à amender la résolution No. 6 qui parle de 30% dévolu à chacun des 5 membres du Conseil synodal.

Mme Hélène Caudwell, paroisse des Hautes Joux, propose de refuser cette résolution puisque le responsable aurait un chef qui serait donc un intermédiaire. Plutôt que d'avoir une personne qui discuterait avec les services cantonaux ne pourrait-on pas imaginer passer de 50 à 60% et d'avoir ainsi deux postes de plus au Conseil synodal?

Mme Florence Liechti-Vettorazzi, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, maintient son amendement et soutiendra la proposition de la paroisse du Joran à la résolution 6.

Mme Elizabeth Reichen, paroisse de Neuchâtel, à titre personnel, appuie ce qui a été dit par le Joran et par le ThEF. La réussite d'un poste tel que celui-ci dépend beaucoup de la personne engagée et de son caractère. Si la personne a besoin de montrer son pouvoir, cela complique le fonctionnement et démotive bien souvent le personnel sur le terrain.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que le profil du poste n'est pas défini plus précisément que la description faite dans les documents Visions Prospectives. Il aura les tâches qui étaient dévolues aux Conseils de Centres plus quelques autres. Une fois le projet décidé, le Synode aura encore à se prononcer sur la suite à lui donner. La création de ce poste simplifiera la communication. Ce qui est compliqué, aujourd'hui avec le Conseil synodal, c'est qu'il doit avoir une communication individuelle avec chaque intervenant. La question budgétaire en est une qui a posé de nombreux problèmes au CS. Ce sera plus simple parce que l'ensemble des permanents des Centres cantonaux se référeront à une seule personne. Le pasteur rappelle que deux 30% ne remplacerait pas ce poste à 50% car les Conseillers synodaux font d'autres choses.

La tâche serait ainsi répartie sur plus de Conseillers synodaux. Il est évident qu'il y aura des bons responsables cantonaux et il y en aura des moins bons. Il faudra choisir quelqu'un de compétent qui ait des capacités d'organisation et des capacités humaines et le Conseil synodal se trompera certainement quelquefois.

M. Raoul Lembwadio, paroisse du Joran, à titre personnel, pense que le fait d'avoir un responsable complique plus les choses car au moment où il y aura une demande de budget, il devra se référer au Conseil synodal qui devra peut-être recontacter la personne demandeuse afin d'avoir des précisions. Cela crée donc une triangulation.

M. Claude Waelti, paroisse la Chaux-de-Fonds, pense assister à un conflit de compétences. Il y a d'une part les services cantonaux qui disent, "on avait un organisme qui est remplacé par un autre à 50%" et d'autre part le Conseil synodal qui se rend compte qu'il a une foule de tâches opérationnelles à faire dont il aimerait se décharger. Dans l'organigramme présenté par le pasteur Bader, ce responsable est dans une fonction hiérarchique sous le Conseil synodal. Afin de ménager les susceptibilités, il serait intéressant de leur donner une fonction d'état-major c'est-à-dire que les Services cantonaux seraient dépendants du Conseil synodal qui aurait à sa disposition un responsable de ces services cantonaux. A titre personnel, M. Waelti pense que le président du Conseil synodal a une idée précise de ce qu'il veut faire au niveau de l'organisation et il lui fera confiance.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, souhaite que la forme de l'amendement soit corrigée. A chaque résolution on remarque qu'il y a le terme: Le Synode décide que...

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, souhaite préciser la notion de hiérarchie en Eglise. Il reconnaît que les ministres dans l'Eglise n'aiment pas la notion de hiérarchie et l'idée d'avoir quelqu'un de responsable qui va s'occuper de son travail est une idée qu'il est difficile d'admettre. Le pasteur Bader fait remarquer qu'aujourd'hui, c'est déjà le cas, le Conseil synodal est déjà responsable des Centres cantonaux, il en est le chef. Il pense qu'il faut une vue un peu plus large de ce que peut être un poste de responsable des Services cantonaux. Un chef dans une entreprise n'est pas juste là pour être méchant avec ses employés, il a la responsabilité de transmettre une motivation, de créer des conditions de travail agréables et acceptables, de permettre aux gens de parler et surtout de permettre aux personnes qui sont spécialistes dans un domaine d'exercer leur spécialité. Le responsable ne va pas dire aux pasteurs comment faire leur métier, ils savent le faire! Il aura la responsabilité de coordonner les activités, de demander aux personnes de donner des budgets à temps, etc. La décision de la création de ce poste a un enjeu fondamental pour la suite des décisions qui seront prises.

Au vote, l'amendement du Centre cantonal ThEF est refusé par 25 voix contre, 15 pour et 9 abstentions.

Le président passe à l'amendement de la paroisse de Neuchâtel:

Le Synode décide de la création d'un poste à 20% de Responsable des services cantonaux pour la coordination des services cantonaux.

La pasteure Nicole Rochat, paroisse de Neuchâtel, propose de réduire ce poste afin d'avoir un maximum de forces sur le terrain.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, a été convaincu par l'intervention du président du Conseil synodal afin de refuser l'amendement précédent, il a, néanmoins de la peine à dire le pourcentage qu'il faut pour un tel poste en fonction des éléments connus à ce jour. Il demande s'il est possible d'adopter la création de ce poste et de demander au CS de revenir avec un rapport plus précis au prochain Synode. Il demande d'ajouter à l'amendement: Le Synode charge le Conseil synodal de proposer un profil de poste.

La pasteure Daphné Reymond, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, à titre personnel, pense que si le poste est réduit à 20% il ne sera plus qu'administratif et il est préférable de l'éviter.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, soutient le commentaire de la pasteure Reymond. La paroisse est d'accord d'investir 50% pour autant qu'ils soient investis quelque part. Il faut donner au Conseil synodal les moyens de sa politique à venir.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers propose un nouvel amendement:

Le Synode décide de la création d'un poste de responsable des services cantonaux pour la coordination des services cantonaux. Le Synode charge le Conseil synodal de proposer un profil de poste.

La pasteure Nicole Rochat, paroisse de Neuchâtel, retire son amendement.

Au vote l'amendement du pasteur Patrick Schlüter est refusé par une majorité évidente.

Le président passe à l'amendement de la paroisse de La Côte:

Le Synode décide de la création d'un poste à 50% de Responsable des services cantonaux pour la coordination des services cantonaux. Le responsable des services cantonaux est élu par le Synode.

Mme Martine Schlaeppy, paroisse de la Côte, précise que le futur responsable occupera une place centrale pour la conduite des missions cantonales de l'EREN et cela lui conférera une grande responsabilité dans la direction des affaires de l'Eglise. Travaillant en collaboration avec le Conseil synodal la personne en charge de ce poste jouera un rôle influant tant au niveau de la définition de l'orientation de l'EREN qu'au niveau de leurs mises en oeuvres. La paroisse considère que la fonction et les responsabilités assumées par le responsable justifient le fait de soumettre l'élection de son titulaire au Synode. L'élection par le Synode lui conférera une légitimité qui paraît souhaitable.

Le pasteur Guillaume Ndam, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, soutiendra cet amendement car il s'agit vraiment d'un poste important pour l'EREN.

La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser, paroisse de la BARC, à titre personnel, se dit chagrinée par les propos entendus tels que: pouvoir, chef etc. Elle a l'impression de vivre une Eglise en opposition par un Synode qui semble se sentir trahi en permanence par un Conseil synodal qui est ressenti comme comploteur.

Elle ressent l'exécutif comme quelque chose qui aide à avancer avec une vision plus élargie des problèmes qui sont présentés. Elle s'opposera à cet amendement pour la bonne raison que ce responsable des services cantonaux est une personne mise à disposition du Conseil synodal nommé par lui puisqu'il s'agit d'une tâche opérationnelle. Il s'agit du problème du CS de savoir comment il veut s'organiser. Quelles compétences a le Synode pour élire et reconnaître si cette personne est la bonne. Elle fait le lien avec les élections du matin. Elle ne connaît pas les candidats proposés et demande quelle possibilité elle a de se renseigner en dehors de celle de faire confiance aux personnes qui les proposent? Il lui semble donc illusoire de dire que parce que le candidat proposé est élu par le Synode, il a l'assurance d'avoir la bonne personne.

Le président rappelle que la Commission d'examen de la gestion est aussi compétente pour exercer un contrôle et suivre le dossier du responsable des services cantonaux qui serait nommé.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, ne pense pas qu'il s'agisse de croire qu'il y a un complot. Mais c'est justement lors de la réflexion de la création d'un poste qu'il faut se poser ce genre de question avant qu'il y ait une situation de conflit. Par rapport à l'élection de délégués au Synode, et le fait qu'il faut faire confiance, elle rappelle que c'est la même situation lorsqu'on propose de consacrer un ministre. Pour autant, doit-on arrêter de consacrer des ministres? Elle trouve que cet argument ébranle un certain nombre de choses.

Le pasteur Guillaume Ndam, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise qu'il ne s'agit pas d'une question de confiance, mais bien plutôt de légitimer la nomination de lui donner du poids.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, pense que d'introduire l'élection à tout va, engendre la confusion. Il encourage le Synode à rejeter l'amendement.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, souligne que cet amendement réplique ce que le CS essaie d'éviter, c'est-à-dire une ambiguïté sur l'organe qui assume la responsabilité des services cantonaux. Qui est responsable, le Synode ou le Conseil synodal? De plus, la repourvue d'un tel poste en cas de démission prendrait quasiment une année le temps que le Conseil synodal mette le poste au concours puis qu'il auditionne les candidats, qu'il fasse son choix et le présente au Synode qui doit l'élire. Puis, le candidat a 4 mois de dédite chez son employeur ce qui reporte encore son début. Pour un poste opérationnel, ce n'est pas possible.

Au vote, l'amendement de la paroisse de la Côte est clairement refusé.

Le président passe à la résolution 2

Au vote, la résolution 2 est acceptée par 32 pour, 12 voix contre et 5 abstentions et a la teneur suivante:

Le Synode décide de la création d'un poste à 50% de Responsable des services cantonaux pour la coordination des services cantonaux.

Le président passe à la résolution 3

Le Synode décide de cantonaliser l'aumônerie des homes.

Qui compte un amendement de la paroisse La Chaux-de-Fonds.

M. Rico Gabathuler, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise que c'est la propre expérience de la paroisse dans l'aumônerie des homes qui a motivé cet amendement. Il existe une structure qui tient compte du secteur bénévole qui se fait de plus en plus dans un esprit œcuménique qui implique une formation de base des visiteurs des homes et inclus les bénévoles qui font des visites à domicile. En plus de la formation, il est important d'accompagner les bénévoles et de leur offrir une formation continue. Concrètement, la paroisse leur offre 4 rencontres en groupe et un entretien individuel par année. C'est la raison de cet amendement, pour que les bénévoles qui viennent de la paroisse même soit inclus dès le début dans les discussions du projet. L'aumônerie cantonalisée profiterait aussi des liens créés entre la paroisse et les homes. Le Conseil paroissial profitera aussi de l'expérience de l'aumônerie des homes pour gérer d'autres domaines de la paroisse. Il semble indispensable qu'un échange régulier d'information puisse avoir lieu.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, affirme que cet amendement va exactement dans le sens voulu par le CS. Ceci pour que les missions cantonales soient plus articulées qu'auparavant avec les paroisses. Il suppose que le CS présente un rapport au Synode qui définisse la manière dont pourrait s'articuler le travail de l'aumônerie avec les paroisses. Le Synode pourrait, le cas échéant, repousser l'ensemble du projet en cas d'insatisfaction. Le Conseil synodal accepte cet amendement qui devient la nouvelle résolution amendée:

Le Synode décide de cantonaliser l'aumônerie des homes, sous réserve que le projet articule le lien de l'aumônerie cantonale des homes avec le Conseil paroissial, les visiteurs bénévoles et le colloque.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, conteste la cantonalisation de l'aumônerie des homes. A-t-on intérêt à avoir une aumônerie cantonalisée, cela ne va pas soulager le travail des ministres, qui sont sollicités par des paroissiens qui ont un lien avec la paroisse et il n'y a pas de raison qu'ils ne continuent pas à demander des visites des ministres de la paroisse et non d'une personne qui pourrait occuper ce poste. Dans l'Entre-deux-Lacs, il y a passablement de bénévoles qui sont impliqués, notamment parce qu'ils ont créé des liens d'amitié avec tel ou tel ministre et l'aumônerie cantonalisée créerait de la distance par rapport à ces bénévoles. Si on examine le camembert de la page 5, on y voit 6 postes d'aumônerie qui sont des postes paroissiaux qui deviendraient 4 postes cantonaux. La paroisse de l'Entre-deux-Lacs n'a, actuellement pas de poste spécifique pour l'aumônerie. Si la cantonalisation est acceptée, la possibilité qu'a la paroisse d'adapter ses priorités et de mettre ses forces pour un autre projet peut-être plus prometteur disparaîtra ou elle aura en tout les cas moins de marge de manoeuvre pour gérer ses priorités et ses missions.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, pense que c'est dans l'articulation du travail avec les paroisses qu'il s'agira d'apporter des réponses à la question des liens avec les paroisses.

Il n'est pas tout à fait correct de dire qu'il n'y a pas de poste pour les homes, parce que dans le comptage de l'attribution des postes. Le nombre de lits dans les homes est comptabilisé et de fait, il y a une décision synodale qui dit à la paroisse le nombre de force qu'elle est censée mettre pour ce type de travail. Il est vrai qu'il y a des paroisses qui sont probablement un peu en dessous au niveau de leur travail dans les homes et d'autres un peu au dessus mais une indication précise est donnée et correspond à un quota de poste.

Au vote, la résolution amendée est acceptée à une grande majorité et a la teneur suivante:

Le Synode décide de cantonaliser l'aumônerie des homes, sous réserve que le projet articule le lien de l'aumônerie cantonale des homes avec le Conseil paroissial, les visiteurs bénévoles et le colloque.

La résolution 4 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:

Le Synode décide de transformer l'aumônerie des sourds et mal entendant en communauté linguistique.

La résolution 5 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:

Le Synode charge le Conseil synodal de lui proposer en juin 2011 un nouvel ancrage institutionnel définitif pour la paroisse de langue allemande et de l'informer en juin 2009 et en juin 2010 de l'avancement de la phase transitoire.

Le président passe à la résolution 6

Le Synode décide que le Conseil synodal passe, en juin 2010, à 5 membres: un président ministre occupant un poste rémunéré à 100% et 4 conseillers, dont 3 laïcs, occupant des postes rémunérés à 30%.

qui compte plusieurs amendement. Le premier présenté par la paroisse de Neuchâtel.

La pasteure Nicole Rochat, paroisse de Neuchâtel, propose d'en rester au terme de la constitution qui dans son article 32 précise que le président du Conseil synodal est un pasteur. Elle propose l'amendement suivant:

Le Synode décide que le Conseil synodal passe, en juin 2010, à 5 membres: un président pasteur occupant un poste rémunéré à 100% et 4 conseillers, dont 3 laïcs, occupant des postes rémunérés à 30%.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal accepte cet amendement qui devient la nouvelle résolution amendée proposée.

Le président propose de passer à l'amendement de la paroisse des Hautes Joux.

Le Synode décide que dès juin 2010, au sein du Conseil synodal, le président pasteur occupera un poste rémunéré à 100% et les Conseillers synodaux bénéficieront d'un poste rémunéré à 30%.

Le pasteur François Caudwell, paroisse des Hautes Joux, précise que le Conseil paroissial ne voit pas d'inconvénient à rémunérer les membres du Conseil synodal, il trouve dommageable de fixer, dans la résolution le nombre de ses membres. Pourquoi figer la composition du Conseil synodal à 5 membres et de ne pas bénéficier d'un espace de dialogue plus large? Pourquoi ne pas en rester aux dispositions actuelles?

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, trouve la proposition formidable, il souhaite toutefois aussi parler de rationalisation quand cela concerne le Conseil synodal. Un poste de responsable des services synodaux vient d'être accepté afin de décharger les Conseillers, le travail global des membres va diminuer et le coût global de cet amendement coûte cher puisqu'on pourrait imaginer devoir payer un 100% et 8 personnes à 30% ce qui occasionnerait un surcoût d'une certaine importance.

Au vote l'amendement de la paroisse des Hautes Joux est refusé dans sa grande majorité.

Le président passe à l'amendement de la paroisse de la Côte.

Le pasteur Eric Mc Neely, paroisse de la Côte, en examinant l'organigramme du rapport s'est interrogé sur le fait qu'un permanent d'un service cantonal élu au Conseil synodal va se trouver institutionnellement sous sa propre responsabilité. N'y a-t-il pas un problème de cohérence ou de logique, d'où la demande de la paroisse d'ajouter à la résolution:

« Un permanent d'un service cantonal ne peut pas être élu au Conseil synodal »

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, remercie la paroisse. Le Conseil synodal accepte, bien entendu, cet amendement qui devient ainsi la nouvelle résolution amendée.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Ruz, précise juste qu'à la réflexion, cela veut dire qu'environ un quart des permanents n'aura pas la possibilité de siéger au Conseil synodal.

Au vote, la résolution amendée est acceptée à l'unanimité et a la teneur suivante:

Le Synode décide que le Conseil synodal passe, en juin 2010, à 5 membres: un président pasteur occupant un poste rémunéré à 100% et 4 conseillers, dont 3 laïcs, occupant des postes rémunérés à 30%. Un permanent d'un service cantonal ne peut pas être élu au Conseil synodal.

La résolution 7 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en juin 2009 les adaptations réglementaires décrivant l'ensemble des modifications structurelles liées à Visions prospectives.

Le président passe à la résolution 8 qui comptait deux amendements, il a suggéré aux paroisses de Neuchâtel et du Joran de se mettre d'accord afin de n'en présenter qu'une.

M. Pierre-André Steiner, paroisse du Joran, rappelle qu'en 2006, il y a déjà eu une diminution de postes et qu'aujourd'hui le Conseil synodal demande de diminuer d'un quart. Il reconnaît que c'est peu, toutefois, ces diminutions entraînent la suppression de diverses activités effectuées par les ministres ou les laïcs, qui s'avèrent délicate. Toutes ces activités ont leur importance et un enracinement dans la vie de la paroisse. Les ministres ont besoin de sérénité et leur tâche n'est pas, à chaque colloque, de définir qui doit faire quoi, après que le Conseil paroissial ait tenté de répartir, séance après séance, équitablement les diverses tâches. C'est, il faut le reconnaître un cas de conscience, néanmoins, la paroisse demande de surseoir la diminution de ces postes afin de laisser aux ministres et aux Conseils paroissiaux le temps de redéfinir les tâches et d'évaluer sereinement la suppression de ces activités. Les paroisses du Joran et de Neuchâtel proposent donc l'amendement suivant:

La structure des postes:

Le Synode adopte pour la période juin 2008 à juin 2009 le tableau des postes suivant et modifie ainsi le Règlement général, annexe I.

Paroisses	Tableau juin 2008 à juin 2009
Neuchâtel	7.00
Entre-deux-Lacs	4.50
La Côte	2.00
La BARC	2.75
Le Joran	4.50
Val-de-Travers	4.00
Val-de-Ruz Nord, La Cascade	1.75
Est du Val-de-Ruz	1.50
Val-de-Ruz Ouest	1.25
Hautes Joux	4.00
La Chaux-de-Fonds	7.50
Langue allemande	0.50
Paroisses	41.25

La pasteure Nicole Rochat, paroisse de Neuchâtel, précise que cette dernière s'est trouvée en situation difficile lors du changement de fichier puisqu'un décalage de 2'400 personnes était visible. Qui sont ces personnes, pourquoi ne sont-elles plus dans le fichier. La paroisse aurait besoin de temps afin d'analyser et tenter de comprendre ce qui s'est passé. De grands changements ont eu lieu dans la paroisse de Neuchâtel qui repense ses postes, sa manière de travailler, ce processus est au début de se mettre en place, et il faudrait déjà tout repenser. Perdre un poste et demi ferait que tout ce travail tomberait à l'eau. C'est pourquoi elle demande un délai avant de recommencer à diminuer les postes.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, rappelle que la diminution du nombre de paroissiens n'est pas tout à fait une surprise puisqu'il s'agissait déjà de ce nombre à fin 2006 lorsque les cibles paroissiales ont été calculées. La paroisse de Neuchâtel occupe des personnes pour l'équivalent de 7 postes ce qui est la limite fixée aujourd'hui. Il n'y a aucune intention ni de la part du Conseil synodal ni de la part du Synode de licencier des personnes. Et il n'y a pas de départ annoncé dans la paroisse de Neuchâtel.

Même si le nouveau tableau est accepté, il y a de fortes chances pour que la situation reste telle quelle au moins 6 mois, voire 1 année. Le pasteur Bader rappelle qu'il se soucie aussi du problème des activités qui doivent être diminuées. Il y a un moment où les diminutions de postes causent plus de problèmes que les questions financières. Il faut avoir un regard très critique sur ce qui est fait. La limite fixée est de 52 postes alors que la capacité financière est de 48 postes. Ces objectifs ont été fixés lors d'un Synode de 2007. Avec ceux-ci, il avait été décidé un objectif financier avec un déficit modéré cette année, presque nul la suivante afin d'arriver à des comptes noirs en 2010. Il est évident que si aucune décision n'est prise concernant ce point, ces objectifs ne seront pas atteints. L'EREN n'a pas de réserves; ne pas accepter de diminuer des postes, c'est augmenter le déficit. Financer les déficits, cela veut dire vendre des bâtiments. C'est une très mauvaise gestion!

La pasteure Nicole Rochat, paroisse de Neuchâtel, demande ce qu'il advient d'une paroisse qui serait en sur dotation de poste ? Les ministres devraient-ils donner un coup de main à celles qui sont sous dotées ?

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, répond qu'effectivement cela continuera comme cela se fait déjà maintenant à savoir qu'un pasteur pourrait être appelé à aller donner un coup de main dans une autre paroisse.

Au vote, l'amendement proposé par les paroisses du Joran et de Neuchâtel est refusé par une grande majorité.

Au vote, la résolution 8 est acceptée par une grande majorité et a la teneur suivante:

La structure des postes :

Le Synode adopte pour la période 2008 à juin 2010 le tableau des postes suivant et modifie ainsi le Règlement général, annexe I.

Paroisses	Limite 2008 en vigueur	Tableau juin 2008- juin 2010
Neuchâtel	7.00	5.50
Entre-deux-Lacs	4.50	4.00
La Côte	2.00	1.75
La BARC	2.75	2.25
Le Joran	4.50	4.25
Val-de-Travers	4.00	3.75
Val-de-Ruz Nord, La Cascade	1.75	1.75
Est du Val-de-Ruz	1.50	1.25
Val-de-Ruz Ouest	1.25	1.25
Hautes Joux	4.00	3.75
La Chaux-de-Fonds	7.50	7.00
Langue allemande	0.50	0.25
Marge de manoeuvre		0.25
Paroisses	41.25	37.00

Le président procède au vote d'ensemble.

Au vote, le rapport et les résolutions du rapport du Conseil synodal sur l'organisation des missions cantonales et du Conseil synodal et sur le tableau des postes qu'elle induit sont acceptés à l'unanimité.

Le président passe au point

9. Rapport du Conseil synodal sur la responsabilité financière des membres de l'EREN

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, fait un bref rappel des résolutions adoptées par le Synode de décembre 2007, entre autres une résolution demandant au Conseil synodal d'éditer à l'adresse des paroisses une charte qui permette de formaliser les types d'engagements qui pourraient être sollicités et de soumettre cette charte au Synode dans sa session de juin 2008. Il précise que le rapport en tant que tel joue le rôle de cette charte et les annexes en constituent un outil. Comme le mentionne le rapport, un groupe de travail a planché sur la question de la responsabilité financière. Le Conseil synodal a estimé que le travail de ce groupe répondait aux demandes du Synode. Dans les propositions générales, il y a premièrement le fait de reconnaître que le travail dans les paroisses est bon, aussi bien au niveau de l'accompagnement et de l'animation spirituelle qu'au niveau de l'attention aux disponibilités et aux compétences bénévoles des personnes rencontrées. Ce que le Conseil synodal propose est que dans le cadre du bon travail qui se fait déjà par les permanents et les responsables paroissiaux, l'on puisse systématiser une information et un échange sur un thème à propos duquel l'Eglise est plus timide. Il faut parler d'argent sans tabou: expliquer le fonctionnement financier de l'EREN et la responsabilité financière de ses membres. La plupart auront trouvé évidentes les démarches proposées dans l'outil annexé au rapport. Ce que le Conseil synodal propose est de formuler plus clairement et de façon semblable dans le canton les enjeux financiers liés à la présence des permanents dans l'EREN lors d'accompagnements et de célébrations. Pour les membres, la participation à la vie de la communauté, le témoignage personnel et la contribution au besoin financier de l'Eglise, trois éléments que l'on trouve dans la constitution. Les permanents et responsables paroissiaux ont la tâche de rappeler l'importance de cet engagement et de la responsabilité des membres. Cette proposition se veut dans la ligne des visions prospectives II.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La pasteure Daphné Reymond, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, remercie le groupe qui a réfléchi à la responsabilité financière des membres de l'EREN. Le document apporte des suggestions utiles et propose un accompagnement de qualité pour ces démarches. Le ThEF souhaite toutefois faire deux remarques. La première concerne les démarches entreprises pour les services funèbres (annexe A du dossier), le permanent est appelé à célébrer le service funèbre d'un défunt non contribuable. Il paraît judicieux de prévoir un rappel lorsque le paiement n'est pas effectué, afin de donner plus de poids à la démarche. Ceci sans aucunement envisager une mise aux poursuites si le paiement n'est pas fait. Deuxièmement, le Conseil du ThEF s'est demandé comment intégrer dans cette démarche, si elle est acceptée, les ministres à la retraite qui officient occasionnellement où ceux venant d'autres cantons. Il paraît pertinent de chercher une cohésion maximale dans le cadre de ces nouvelles pratiques.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, adhère pleinement sur le fond au rapport et aux résolutions et recommande au Synode de l'accepter, car il est indispensable d'avoir une unité cantonale de doctrine et d'actions face à cette question d'argent. Sans en faire une résolution, le Conseil paroissial propose de compléter les outils évoqués au point 6 d'un petit prospectus qui appuieraient les commentaires des professionnels de l'EREN au sujet de la contribution ecclésiastique. Côté "consommateurs", certains mots peuvent être plus facilement lus qu'entendus. Et côté "fournisseurs" il peut être plus facile de faire lire que de dire. Il termine en mentionnant que ce prospectus paraît plus utile que l'aide-mémoire de l'annexe c, grâce auquel on apprend que l'on attend du ministre qu'il marque de l'intérêt pour son interlocuteur endeuillé!

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, est heureuse de voir autre chose que des diminutions pour équilibrer le budget, ce qui permet une vision à plus long terme. Elle désire affirmer que ce sont des démarches vivables, la paroisse ayant mis cela en place depuis quelque temps déjà. Ce n'est pas forcément facile, mais très souvent les familles demandent comment cela se passe au niveau financier. C'est également une manière, non pas de vendre des prestations, mais de rendre le travail de l'EREN reconnu, sachant que le gratuit est souvent considéré comme sans valeur. Elle cite en exemple l'aide aux devoirs dont les parents peuvent bénéficier, une fois que les parents ont dû payer une petite contribution, les enfants étaient fidèles. Il faut aussi oser dire que les pasteurs ne vivent pas d'amour et d'eau fraîche, et que si ces pasteurs peuvent les accompagner, c'est bien parce que d'autres ont été sensibles à honorer leur contribution.

Le pasteur Jean-Pierre Roth, paroisse du Joran, à titre personnel, trouve ce rapport bien fait, mais est un peu frustré par l'annexe c) qui cite des éléments appris en théologie pratique. Il a trouvé cela un peu "poupon". Il précise qu'il est toujours mal à l'aise avec les histoires de fric, surtout lorsqu'il s'agit de moments importants et émotionnels dans la vie des êtres humains. Dès que le fric est là, dans n'importe quelle relation, c'est difficile à gérer. C'est pourquoi il aimerait vraiment pouvoir s'appuyer sur un support et aimerait que les gens qui bénéficient des services sachent ce qu'ils doivent faire pour soutenir l'Eglise.

Mme Christine Robert-Christen, paroisse du Val-de-Ruz Ouest, prend la parole en tant que membre de l'Eglise. Ayant sollicité des services dernièrement pour se marier et faire baptiser ses enfants, les différents ministres qu'elle a rencontré lui ont expliqué qu'elle devait s'engager financièrement et concrètement, ce qu'elle a fait. Elle demande néanmoins à l'Eglise d'être attentive à l'accueil des jeunes familles. Expérience faite à plusieurs reprises et dans plusieurs paroisses, il est toujours très désagréable de se faire éjecter des cultes. Elle espère aussi que lors de la prochaine journée synodale, une garderie sera organisée! Elle invite le Synode à ne pas laisser les jeunes familles au bord de la route et à leur consacrer un wagon, ou au moins un compartiment, au sein du train de l'EREN.

Le pasteur François Caudwell, paroisse des Hautes Joux, à titre personnel, relève que les pasteurs ne vivent pas d'amour et d'eau fraîche, encore qu'il y ait peut-être un témoignage à donner dans ce sens.

Une chose est sûre, c'est qu'ils ne sont pas là pour s'enrichir, et il a été attristé d'apprendre ce matin que les pasteurs allaient être augmentés, jugeant que cela n'est pas le moment. Il estime que les pasteurs sont encore moins là pour réclamer de l'argent à des familles qui connaissent la souffrance, mais devraient annoncer l'Evangile de la résurrection, ce qui n'apparaît pas de manière évidente dans l'annexe b) où l'on cite pour évoquer le sens de la cérémonie funèbre qu'il faut prendre congé du défunt, exprimer sa tristesse, évoquer le souvenir du défunt. C'est un peu limité! Il poursuit en parlant au nom du Conseil paroissial, lequel refuse ces résolutions qui induisent un contrôle abusif des membres de l'EREN et des ministres. Ces derniers n'apprécient pas de se voir dicter une conduite dans des situations où seul le discernement pastoral devrait entrer en ligne de compte. Il estime malvenu de profiter des situations de deuil pour accabler les personnes avec des considérations financières et les culpabiliser concernant le paiement des contributions ecclésiastiques. Il refuse en conséquence toutes les résolutions de ce rapport. Il demande qu'elles soient mises au vote l'une après l'autre pour leur permettre de les refuser. Cependant, conscient de la nécessité de responsabiliser financièrement les membres de l'EREN et de leur fournir une information claire sur la vie matérielle de l'Eglise et du coût de ses services, le Conseil paroissial demande qu'un dépliant écrit et bien présenté puisse être offert aux paroissiens pour répondre à leur désir d'une contribution juste à la vie de leur communauté chrétienne. Ce dépliant donnerait des propositions indicatives chiffrées des différents services de l'Eglise. Il pourrait également prendre la forme d'une affiche qui serait apposée dans les différents lieux de cultes.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, exprime les soucis de quelques ministres. Premièrement, il précise qu'il partage la plupart des bonnes choses de ce rapport. Il désire formuler néanmoins une critique plus générale, ce rapport répond aux résolutions 155 F et 155 G. Il éprouve toutefois quelques difficultés avec la notion de réponse telle que proposée au début du rapport: Le Synode décide de demander aux membres des engagements plus explicites selon les termes du présent rapport et du rapport Visions prospectives II annexé. Or, dans le rapport présenté, il est mentionné les personnes qui sollicitent des services de l'Eglise, ce qui est plus restrictif que de demander des engagements explicitent aux membres de l'Eglise. On pourrait imaginer informer les personnes qui arrivent dans les communes, ce qui était évoqué dans visions prospectives, mais dont on ne voit plus la trace ici. Il estime donc que ce rapport répond à la résolution 155G et partiellement à la résolution 155 F. Il exprime également une critique par rapport au service funèbre. Parler d'argent n'est pas facile, le pasteur Schlüter s'est toujours efforcé de le faire, néanmoins, l'annexe b) demande le paiement de la contribution ecclésiastique du défunt qui ne l'aurait pas versé. Il estime que cela nécessitera des évaluations, mais dans le cas des services funèbres, il faut y réfléchir encore un peu.

Le pasteur Eric Mc Neely, paroisse de La Côte, à titre personnel, n'a pas de problème pour parler d'argent, mais préfère investir dans le temps à tisser des liens relationnels avec les paroissiens et les autres. Il met la priorité sur le relationnel plutôt qu'une quantité d'activités. C'est un défi important, mais l'objectif est de renforcer les visites, le contact avec les gens. Il désire partager une expérience extra paroissiale en lien avec la paroisse.

Au moment du milieu de construction de la voie de contournement du chantier de Corcelles, il y avait depuis le Cure une simple passerelle qui devait être enlevée. Deux voisines du quartier ont proposé de faire une fête. Il a accepté, à condition que cela soit simple, en contactant les gens, pour leur proposer un investissement personnel, une mise à contribution de dons, de compétences, de matériel et a proposé de ne pas faire de budget. Il précise qu'il ne dit pas de ne jamais faire de budget, mais il désirait ne pas entrer dans quelques choses de lourd. Un dépliant invitait les gens à s'engager. Etonnamment, de trois personnes au départ, le groupe s'est retrouvé une quarantaine et la fête était très belle. Le bénéfice a pu être reversé à une œuvre d'entraide. Pour en revenir aux services, il réalise que la question d'argent arrive toujours, ceci d'autant plus rapidement si une relation de confiance est installée. Par rapport au dépliant, l'idée est bonne et il serait partant si cela se faisait. Il termine en précisant que le Conseil paroissial a pris la décision de voter non aux quatre résolutions.

La diacre Marie-Louise Münger, paroisse du Val-de-Travers, désire attirer l'attention sur la question du ministre qui contrôle lui-même si la personne a payé sa contribution ou pas. Il a été relevé, dans la paroisse, qu'il y a une confusion de fonction, entre l'administratif et le contrôle, et le relationnel. N'y aurait-il pas la possibilité qu'un autre organisme le fasse? Elle appuie le rapport sur les mariages, baptême et confirmation, mais estime qu'il faut plus de discernement sur la question des services funèbres. Elle précise que souvent il est parlé de finances, même dans ces moments-là.

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, est étonné d'entendre que l'accueil peut être bon aussi dans des services funèbres, et combien c'est difficile de se mettre une consigne par rapport à cette question d'aborder la question des finances. Par rapport à la question de l'information, il a été plusieurs fois demandé un prospectus, qui informe, c'est effectivement un élément important qui est déjà mis en œuvre avec la déclaration d'impôts. Il propose d'aller encore plus loin. Mais il y a également un rôle multiplicateur que doivent jouer les permanents avec les personnes qui sollicitent les services de l'Eglise pour, non seulement expliquer comment fonctionne l'Eglise, mais pour exprimer une attente en ce qui les concerne. Pour la remarque sur l'annexe c) jugée un peu "poupon", le pasteur Allisson estime qu'à entendre le débat, elle ne l'est pas autant que ça, car elle mêle des éléments en effet "poupon" dans le sens qu'ils reprennent des notions apprises dans la pratique avec cette manière d'aborder la question financière qui pose manifestement une difficulté. Il propose donc de mettre en lien l'aspect essentiel et important qui existe déjà au niveau de la relation et de l'accompagnement avec les besoins de l'EREN, en tant que personnes au service de la mission de l'Eglise qui, dans sa structure actuelle, a besoin d'assurer un certain nombre de ressources.

Le président procède au vote sur l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par une immense majorité.

Le président passe à la résolution 1

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, rappelle qu'il est intervenu pour dire qu'il estimait qu'il n'y avait qu'une réponse partielle à la résolution 155-F. Sans réponse sur ce point-là, il propose l'amendement suivant:

Le Synode décide que l'outil proposé, visant à intégrer l'information sur la notion de membre et sur le fonctionnement financier de l'EREN, constitue une première réponse répond aux résolutions 155-F et 155-G du Synode de décembre 2007.

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, partage l'avis sur le fond, mais désire nuancer. Il propose donc:

Le Synode décide que l'outil proposé, visant à intégrer l'information sur la notion de membre et sur le fonctionnement financier de l'EREN, constitue une première réponse à la résolution 155-F et une réponse 155-G du Synode de décembre 2007.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, se rallie à la proposition du Conseil synodal.

Le président procède au vote de la résolution 1 amendée.

Au vote, la résolution 1 est acceptée par la majorité.

Le président passe à la résolution 2:

Le pasteur Jean-Pierre Roth, paroisse du Joran, souhaite que l'EREN ait le courage de dire ce qu'il en est des actes ecclésiastiques avec un papier spécifique aux actes ecclésiastiques et non pas l'assimiler aux papillons distribués avec la contribution.

Le président procède au vote de la résolution 2.

Au vote, la résolution 2 est acceptée par la majorité et a la teneur suivante:

Le Synode exprime son adhésion à la démarche proposée et en adopte les objectifs:

- a) **Aborder les questions financières.**
- b) **Prendre conscience que chacun est en mesure d'aborder ces questions financières.**
- c) **Rechercher une unité cantonale sur la manière de présenter le fonctionnement financier de l'EREN**
- d) **Rechercher une unité d'action au niveau cantonal par rapport aux questions financières.**
- e) **Permettre d'observer une modification visible des habitudes des non contributeurs**

Le président passe à la résolution 3:

Le Synode charge les Conseils paroissiaux et des Centres cantonaux de suivre l'utilisation par les permanents des outils proposés.

Le président procède au vote de la résolution 3.

Au vote, la résolution 3 est acceptée par la majorité.

Le président passe à la résolution 4:

Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser une rencontre d'information détaillée, de formation et d'échange à propos des outils proposés par le groupe de travail.

Le président procède au vote de la résolution 4.

Au vote, la résolution 4 est acceptée par la majorité.

Le président annonce que vu l'heure avancée, il propose de renoncer à traiter les points suivants. Il remercie les différents intervenants, les invités ainsi que le Centre du Louverain pour leur accueil et passe la parole à Mme Danièle Rinaldi pour la prière finale.

Le président clôt la séance, il est 17h20.

Neuchâtel, le 12 juin 2008

Le procès-verbal a été rédigé par Mmes Florence Droz et Sandrine Minguely, secrétaires administratives du Synode.

Le président :

La secrétaire :

Vincent Genzoni

Danièle Rinaldi